

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:      Mme LOUISE BOUCHER, présidente  
                                 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire  
                                 M. MARIO DUMAIS, commissaire  
                                 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 36

---

Séance tenue le 11 décembre 2002, à 19 h 30  
Sous-sol de l'Église Saint-Judes  
885, rue Bourassa Ouest  
Alma

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2002

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION .....	5
M. Denis Sanfaçon	
M. Alain Dessureault	
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT .....	11
M. Pierre Fortin	
Mme Hélène Tremblay	
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX .....	17
M. Léon Larouche	
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. ANDRÉ FORTIN .....	25
M. YVON SIMARD .....	30
M. FLORENT COULOMBE.....	41
M. JEAN-GUY GIRARD.....	48
M. CHARLES BROUSSEAU .....	57
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. CHARLES BROUSSEAU (suite).....	68
M. YVON BLACKBURN.....	73
M. ÉLIE-MARIE TREMBLAY .....	76
M. JACQUES DALLAIRE.....	86
M. WILLIAM VAN TASSEL.....	90
M. CAMIL MALTAIS.....	99
M. MARCEL OUELLET.....	106

---

**SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2002**

**SÉANCE DE LA SOIRÉE**

**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette quinzième séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10

Alors je suis Louise Boucher, je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement par monsieur André Boisclair en sa qualité de ministre de l'Environnement.

15

Et je suis accompagnée de trois (3) commissaires, messieurs André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais. Je précise que nous avons été tous les quatre (4) assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec et que nous nous sommes engagés à respecter le Code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

20

C'est en vertu de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement que nous aurons ensemble à discuter et à analyser le secteur de la production porcine au Québec. Nous avons amorcé le 22 octobre dernier cette consultation publique à Saint-Hyacinthe par une soirée d'ouverture au cours de laquelle des personnes invitées par la Commission ainsi que des citoyens présents dans la salle ont fait état de leur vision respective du mandat de la Commission, de la consultation publique et des attentes qu'elle suscite.

25

Des séances thématiques au nombre de vingt (20) ont suivi et ont permis de rassembler les connaissances actuelles relatives aux différentes dimensions de la question.

30

Six (6) grands thèmes ont été abordés à l'occasion de ces séances thématiques, soit les modes actuels de production porcine, les impacts écologiques et les solutions techniques et technologiques, la santé, les dimensions économiques, le cadre juridique régissant la production porcine, en fait les activités agricoles plus spécifiquement et la production porcine et le développement durable, thématique qui s'est tenue d'ailleurs à Saguenay.

35

La Commission a produit à la suite de ces séances thématiques six (6) cahiers synthèses qui comportent un résumé de chacune des conférences qui ont été entendues à l'occasion de ces séances thématiques et la liste des éléments qui ont été abordés lors de la période des questions.

40

Actuellement dans le site Internet de la Commission et dans les centres de consultation, cinq (5) des six (6) cahiers sont maintenant accessibles par tous ceux qui souhaitent les

45 consulter. Et d'ailleurs le dernier, le sixième, devrait être en ligne demain. Donc tous devraient être disponibles d'ici la fin de cette semaine.

Nous poursuivons donc ce soir à Alma la deuxième étape de la consultation publique, puisque nous en avons trois (3), ce qu'il est convenu d'appeler la première partie de l'audience  
50 publique. C'est l'occasion qui vous est donné d'adresser des questions à la Commission afin de compléter l'information reçue lors des séances thématiques ou dans les documents déposés et ainsi, obtenir un tableau complet de la situation locale et régionale.

Ce n'est pas le moment d'exprimer votre opinion sur le sujet, c'est le moment de poser  
55 toutes les questions qui amélioreront votre compréhension du secteur de la production porcine. Cette première partie se terminera le 6 février à Sainte-Marie-de-Beauce, la Commission visitera donc seize (16) municipalités à cette occasion.

Lors de la seconde partie de l'audience publique qui fera l'objet d'une deuxième tournée  
60 régionale de la Commission, toute personne, toute municipalité ou tout groupe intéressé pourra exprimer son opinion et ses préoccupations à la Commission. L'information relative aux modalités, dates et lieux, de cette seconde tournée sera précisée ultérieurement.

Chose certaine, je ne peux maintenant vous annoncer quand nous reviendrons à Alma,  
65 mais nous allons revenir à Alma, mais la Commission ne devrait pas amorcer cette seconde tournée régionale avant la mi-mars de l'an prochain.

Durant la première partie de l'audience publique, la Commission a requis la présence de  
70 personnes de différents ministères et organismes que je vous présente dès maintenant et qui agiront à titre de personnes-ressources afin de répondre à nos questions.

Je les inviterais à nous indiquer au micro s'il y a lieu quelles sont les autres personnes de  
leur ministère ou organisme qui seront également disponibles pour répondre aux questions de la  
Commission au cours des séances publiques.

75 Alors d'abord du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Denis Sanfaçon qui est porte-parole du ministère, bonsoir.

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

80 Bonsoir madame la Présidente. Je suis accompagné de monsieur Alain Dessureault, directeur régional au ministère dans la région, de mesdames Hélène Brassard, Raymonde Fortin et Geneviève Rousseau et de messieurs Robert Fillion et Michel Ouellet.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

85 Alors bonsoir messieurs et mesdames.

Du ministère de la Santé et des Services sociaux, le docteur Léon Larouche.

90

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

Oui bonsoir madame la Présidente. Je suis accompagné de mon collègue, un agent de recherche en santé environnementale, monsieur Michel Savard, il est ici dans la salle.

95

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir messieurs.

100

De la Financière agricole, monsieur Claude Robitaille.

**PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

Bonsoir madame. Alors pour notre présence ici à Alma, je suis accompagné de monsieur Patrice Mullier et Daniel Richard.

105

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir messieurs.

110

Du ministère de l'Environnement du Québec, monsieur Pierre Fortin. Bonsoir.

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

Bonsoir madame la Présidente. Je suis accompagné de la directrice régionale, madame Hélène Tremblay ainsi que de monsieur Jean-Paul Carrier, directeur adjoint, de Caroline Fleury, Denis Boutin et Serge Bouchard.

115

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors bonsoir mesdames et messieurs.

120

Du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, monsieur Jean Nadeau.

125

**PAR M. JEAN NADEAU:**

Bonsoir madame la Présidente. Je suis accompagné de monsieur André Rochefort, directeur régional et puis de monsieur Stéphane Saucier.

130

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir messieurs.

De la Société de la faune et des parcs du Québec, monsieur René Lafond.

135

**PAR M. RENÉ LAFOND:**

Bonsoir madame la Présidente. Je suis accompagné de monsieur Gérald Guérin de la Direction de l'aménagement du Saguenay-Lac-Saint-Jean de la Société de la faune et des parcs.

140

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors bonsoir messieurs.

145

La Commission est également accompagné d'une partie de son équipe. Nous avons avec nous ce soir deux (2) analystes, madame Julie Cyr et madame Stéphanie Dufresne. Nous avons également à l'arrière de la salle, la conseillère en communications, madame Alexandra Dufresne, la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Suzanne Bouchard.

150

Le responsable de l'organisation logistique est monsieur Daniel Buisson, le technicien du son, monsieur Martin Lajoie. Les transcriptions seront assurées par madame Denise Proulx. Alors je vous mentionne que tout ce qui est dit en audience est enregistré, et que les transcriptions seront disponibles dans les centres de consultation la semaine qui suit les séances publiques ainsi qu'elles seront également disponibles dans le site Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

155

Les documents déposés également pourront être consultés et dans le site Internet et dans nos centres de consultation. Et vous pouvez obtenir la liste complète de ces centres ainsi que l'adresse Internet à l'arrière de la salle.

160

Le déroulement des séances publiques de cette première partie sera le suivant! Au cours de la première soirée, nous allons inviter les porte-parole du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministère de l'Environnement du Québec et du ministère de la Santé et des Services sociaux à nous dresser le portrait régional de votre coin de pays et chacun dans leur champ respectif.

165

Une fois toutes les présentations faites, nous prendrons une pause d'environ une quinzaine de minutes au cours de laquelle le registre sera ouvert à l'arrière de la salle. Alors s'il est de votre intention de poser des questions à la Commission, vous devez vous inscrire préalablement à ce registre et au retour de la pause, je vous appellerai par ordre d'inscription au registre à venir poser vos questions.

170

Pour que nos échanges soient des plus fructueux et qu'il y ait le meilleur roulement possible afin d'assurer à plus de gens possibles de poser des questions, on va devoir respecter certaines règles. Alors d'abord, je vous permettrai de nous adresser à chacune des fois que

175

vous viendrez à l'avant deux (2) questions. Je vous demanderais d'éviter les préambules et je vous demanderais également d'éviter les sous-questions.

180 Les membres de la Commission vont pouvoir à tout moment intervenir à la suite de votre question pour essayer d'approfondir un peu mieux les sujets que vous souhaitez aborder. Toutes les questions doivent m'être adressées ainsi que toutes les réponses des personnes-ressources.

185 La Commission souhaite que cette soirée se passe dans le meilleur climat possible, alors on vous demande et on ne tolérera aucune forme de manifestations.

190 S'il y a des questions qui n'obtenaient pas réponse ce soir, on demande aux personnes-ressources de nous les fournir au cours des deux (2) prochaines séances; si c'était impossible, le plus rapidement possible pour que vous puissiez avoir l'information le plus rapidement possible. Mais jusqu'à maintenant, on a une bonne collaboration de la part de nos personnes-ressources, l'information nous parvient assez rapidement.

195 Alors avant de donner la parole aux personnes-ressources, dernière chose à dire, j'ai deux (2) choses à dire. D'abord à l'arrière de la salle, il y a un questionnaire sondage et je vous invite à le compléter avant de nous quitter ce soir, ça vous permet de formuler vos commentaires par rapport à la tenue de cette séance publique, et vos commentaires sont précieux et nous permettent de nous ajuster en tout temps.

200 Deuxième message: dans cette salle, les toilettes sont placées à un endroit bien particulier qui est difficilement accessible puis qui est pas adéquat compte tenu des circonstances, c'est ici à l'avant sur ma gauche. Alors ça veut dire que vous devez passer continuellement dans l'aire des discussions.

205 Alors je vais tenter de faire des pauses plus fréquentes, je vous demanderais d'éviter le plus possible de circuler, mais disons que je m'engage auprès de vous à faire des pauses un peu plus fréquentes, au moins deux (2) dans la soirée. Mais si jamais c'est impossible pour vous d'attendre, bien, peut-être éviter de passer entre deux (2) personnes quand il y a un échange, tout simplement. Je compte sur votre bon jugement pour que ça se passe bien.

210

---

**PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES  
ET DE L'ALIMENTATION**

215 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors sur ce, j'inviterais monsieur Sanfaçon à nous faire la présentation du portrait régional agricole de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

220 Bonne soirée!

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

225 Madame la Présidente, messieurs les Commissaires, mesdames et messieurs! Dans un premier temps, je vais vous présenter quelques statistiques décrivant le bioalimentaire de la région. Nous verrons par la suite ce qu'il en est de l'agriculture et plus particulièrement, de la production porcine. Finalement, je présenterai quelques données plus spécifiques à l'agroenvironnement.

230 Enfin, mon collègue de la Direction régionale, monsieur Dessureault, décrira au-delà des statistiques quelques particularités régionales et quelques activités pertinentes de sa direction.

235 Alors le bioalimentaire est un secteur d'activités économiques important pour la région Saguenay-Lac-Saint-Jean. Douze pour cent (12 %) des emplois en dépendent. L'agriculture occupe mille huit cents (1800) emplois, la transformation mille six cents (1600), le commerce des aliments et la restauration onze mille cinq cents (11 500), pour un total de quatorze mille neuf cents (14 900).

240 Le PIB bioalimentaire représente six pour cent (6 %) du PIB de l'ensemble de l'économie de la région.

245 En mai 2001 - alors c'est important de retenir la date, parce que c'est celle où il y a eu le recensement de Statistique Canada et bien sûr, il y a eu des développements depuis ce temps-là, mais c'est les données les plus récentes compilées qui existent.

250 Alors en mai 2001, Statistique Canada recensait mille deux cent vingt-sept (1227) entreprises agricoles possédant cent quatre-vingt-seize mille six cent quarante hectares (196 640 ha). De ce nombre, cent onze mille quatre cent dix-huit (111 418 ha) étaient cultivés à l'exclusion des pâturages.

Les cultures fourragères, l'avoine, l'orge et les fruits sont les principales cultures. Les serres occupent également une superficie de près de cent dix mille mètres carrés (110 000 m<sup>2</sup>).

255 Quelque vingt-trois mille (23 000) vaches laitières sont présentes sur quatre cent quatre-vingt-cinq (485) entreprises. On trouve des vaches de boucherie sur deux cent six (206), des volailles sur quatre-vingt-treize (93), des moutons sur quatre-vingt-onze (91). Dix-sept (17) entreprises déclarent onze mille sept cent vingt-deux (11 722) porcs.

260 Au Québec, il y a deux mille sept cent quarante-trois (2743) entreprises qui déclarent des porcs et quatre virgule trois millions (4,3 M) de porcs en inventaire.

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean compte pour moins de zéro virgule trois pour cent (0,3 %) de cette production, en mai 2001 toujours.



265 Des dix-sept (17) entreprises qui déclarent des porcs, sept (7) d'entre elles tirent de l'élevage porcin plus de la moitié de leurs revenus agricoles. Alors c'est de sept (7)-là dont nous allons parler à compter de maintenant.

270 Près de la moitié, soit quarante-trois pour cent (43 %) des entreprises porcines de la région ont un revenu agricole total brut de moins de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$).

275 En mai 2001 toujours, quatre (4) entreprises porcines ont moins de mille (1000) porcs en inventaire et deux (2) en ont plus de deux mille (2000). Je rappelle qu'il s'agit là d'entreprises et non de sites de production, une entreprise pouvant posséder plus d'un site de production.

280 Au moment du recensement, les porcs à l'engraissement représentaient quarante-six pour cent (46 %) des porcs en inventaire dans la région, soit treize pour cent (13 %) de moins que la moyenne québécoise qui, elle, est de cinquante-neuf pour cent (59 %).

285 Les sept (7) entreprises porcines de la région possédaient en moyenne mille deux cent soixante et un (1261) porcs contre mille huit cent soixante-trois (1863) pour la moyenne québécoise. On parle toujours ici d'entreprises dont plus de la moitié du revenu provient du secteur de l'élevage porcin.

Il y a moins de porcelets et moins de porcs à l'engraissement dans les entreprises porcines de la région qu'en moyenne au Québec.

290 La superficie moyenne possédée par les entreprises porcines de la région est de soixante-sept hectares (67 ha). Elle est plus faible que celle possédée en moyenne par les entreprises québécoises, et son cheptel étant plus petit également, comme nous l'avons vu.

295 Toutes les entreprises porcines de la région sont de type naisseur-finiisseur. C'est une particularité ici, contrairement à ce qu'on voit ailleurs où on retrouve quarante-cinq pour cent (45 %) de ce type d'entreprise dans l'ensemble des entreprises québécoises.

300 Il y a neuf (9) entreprises d'abattage et de transformation de la viande de porc dans la région. Huit (8) entreprises se spécialisent dans la transformation secondaire de la viande de porcs, tandis qu'une entreprise fait de l'abattage multi-espèces. Deux cent quatre-vingt-quinze (295) emplois y sont rattachés.

305 Les résultats compilés des analyses de sol effectuées dans la région indiquent que six pour cent (6 %) des échantillons révèlent un taux de saturation en phosphore supérieur à dix pour cent (10 %). Au Québec, dix-neuf pour cent (19 %) des échantillons analysés démontrent un taux de saturation supérieur à dix pour cent (10 %).

310 Entre le 1<sup>er</sup> avril 97 et le 31 mars 2002, deux cent quatre-vingt-seize (296) structures d'entreposage ont été érigées pour stocker le fumier produit par les animaux, la plupart du temps des bovins gardés dans des bâtiments construits antérieurement au 1<sup>er</sup> juin 1993. Le stockage étanche des déjections des porcs est complété.

315 Toujours de 97 à 2002, les rampes d'épandage permettent de mieux gérer les lisiers et de diminuer l'odeur au moment des épandages. Douze (12) rampes ont été acquises avec l'aide financière du ministère dont cinq (5) par des producteurs possédant au moins dix (10) unités animales porcines.

320 Un nouveau volet Prime-Vert en vigueur depuis un an contribue au financement de travaux visant à diminuer les risques de pollution diffuse. L'aménagement des berges de cours d'eau agricoles, la plantation de haies brise-vent, l'introduction de pratiques de conservation des sols, la restriction de l'accès des animaux aux cours d'eau comptent parmi les travaux admissibles.

325 Vingt-trois (23) projets ont fait l'objet d'un engagement budgétaire dans la région et cet engagement budgétaire là moyen est de cinq mille dollars (5000 \$). Rappelons que cette contribution du ministère représente soixante-dix pour cent (70 %) des coûts, le reste étant assumé par le producteur.

330 Finalement, au 31 mars toujours 2002, il y avait quatre clubs-conseils en agroenvironnement, un (1) qui était en formation à ce moment-là et deux cent sept (207) entreprises agricoles en faisaient partie dont une entreprise porcine. Depuis cette date, un autre club-conseil a vu le jour et il y a plus de membres également.

Alors je cède la parole à Alain pour compléter les informations par rapport à la région.

335 **PAR M. ALAIN DESSUREAULT:**

340 Madame la Présidente bonsoir. L'agriculture du Saguenay-Lac-Saint-Jean, je vais vous parler de l'agriculture du Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais également de la Côte-Nord aussi. Vous avez vu dans la présentation de monsieur Sanfaçon, dans les statistiques, il tenait compte également de la région Côte-Nord, la région administrative.

345 L'agriculture du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'exerce dans la plaine qui se situe autour du lac Saint-Jean - le lac en lui-même mesure, il a cent mille hectares (100 000 ha) de surface, juste le lac - et le long des rives de la rivière Saguenay.

Cette agriculture est dominée en production animale par le lait et le bœuf, en production végétale par les céréales, les fourrages et le bleuet.

350 La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean planifie son développement grâce à une entente-cadre Québec-régions que la région a signée avec le Conseil régional de concertation et de

développement où l'on y retrouve parmi les objectifs qui y figurent cinq (5) objectifs concernant l'agroalimentaire.

355 Ces objectifs proviennent de la Commission sectorielle agroalimentaire du CRCD, laquelle commission est constituée principalement de la Table de concertation agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean laquelle est composée de représentants de producteurs agricoles, de transformateurs, de distributeurs, de ministères et d'organismes.

360 L'agriculture de la Côte-Nord quant à elle s'exerce le long du littoral nord du fleuve Saint-Laurent, soit de Sacré-Cœur à Havre-Saint-Pierre, mais par contre la région Côte-Nord va jusqu'à Lourdes-de-Blanc-Sablon.

365 La majorité de l'agriculture s'exerce toutefois dans la MRC Haute-Côte-Nord. La MRC Haute-Côte-Nord, c'est Sacré-Cœur jusqu'à Forestville.

L'agriculture de la Côte-Nord est dominée par la production bovine, par la production de fourrages et de petits fruits, principalement le bleuet. Cette région planifie également son développement par une entente-cadre de développement Québec-régions.

370 On y retrouve également trois (3) objectifs propres à l'agriculture ou à l'agroalimentaire. Sur la Côte-Nord, elle n'a toutefois pas de table de concertation agroalimentaire, la Côte-Nord. Un fait à remarquer, il n'y a pas de production porcine sur la Côte-Nord.

375 De plus, la Direction régionale dispose d'un plan d'action 2000-2003 pour ces deux (2) régions, laquelle planification ou ce plan d'action contient dix (10) objectifs qui portent sur la réduction de la pollution d'origine agricole et sur l'utilisation de pratiques visant la protection des ressources eau-air-sol.

380 Je vous fais remarquer ici qu'à chaque année, la Direction régionale produit un rapport annuel et il est disponible, il est rendu public. Ces résultats atteints en regard de ces objectifs-là y figurent.

385 Afin de réduire les risques de pollution localisée et diffuse par l'azote et le phosphore, les risques d'érosion éolienne et hydrique et les risques de pollution de l'air, le plan d'action 2000-2003 de ma Direction régionale contient des objectifs précis en regard de l'entreposage étanche des fumiers et des lisiers, en regard du retrait des animaux des cours d'eau, en regard des pratiques et ouvrages de conservation des sols, en regard de l'utilisation de rampes d'épandage et de réduction de pesticides.

390 Pour atteindre ces objectifs, nous réalisons les actions ou activités suivantes, principalement auprès des producteurs agricoles. On apporte du soutien technique et financier à des projets, des soutiens professionnels et techniques et financiers à des projets de gestion de l'eau par bassin versant et en terminant, je vais vous citer un exemple concret!

395 On réalise des activités de sensibilisation, d'information et de communication. On produit  
des dossiers agronomiques, on produit des projets de conservation des sols et on travaille  
également en concertation sur un comité technique agroenvironnemental où sont représentés  
les gens de mon ministère, du ministère de l'Environnement et de la Fédération régionale de  
l'UPA.

400 L'exemple que je voulais vous faire part, c'est que le ministère travaille principalement  
avec un partenaire qui sont en région les ZIP, les zones d'interventions prioritaires ou les  
Comités ZIP. Ces Comités ZIP là travaillent sur des projets de restructuration de rivières  
notamment, ils font pas uniquement ça et actuellement, on travaille avec ces ZIP là pour  
405 restaurer au-delà de cent vingt kilomètres (120 km) de rivières en région.

Un exemple concret, c'est la rivière Bédard qui est située dans la MRC Lac-Saint-Jean-  
Est. Elle a été identifiée comme étant une des premières rivières sur laquelle on devait travailler  
en région, c'est un bassin versant de cent trente kilomètres carrés (130 km<sup>2</sup>) dont quatre-vingt-  
410 dix kilomètres carrés (90 km<sup>2</sup>) en milieu agricole et où soixante-dix-huit (78) entreprises agricoles  
sont concernées.

Les travaux qui ont été réalisés depuis 1997 devront se terminer en 2003. Les travaux  
réalisés à ce jour sont les suivants, puis ils sont tirés du rapport de la ZIP en elle-même qui a  
415 produit le rapport!

Il y a vingt-quatre point quatre kilomètres (24,4 km) de cours d'eau à nettoyer, quatre-  
vingt-cinq pour cent (85 %) des soixante-dix (70) entreprises agricoles déclarant des productions  
animales ont ou possèdent des structures d'entreposage sur cette rivière-là. Il y a eu d'installées  
420 neuf (9) aires d'abreuvement pour les animaux, il y a eu dix-sept virgule sept kilomètres  
(17,7 km) de clôtures posées pour retirer les animaux des cours d'eau.

Il y a eu également l'aménagement d'une bande riveraine de trois mètres (3 m) de  
chaque côté de cette rivière-là sur les vingt-quatre kilomètres (24 km) et où il y a eu de plantés  
425 au-delà de sept mille (7000) arbres et soixante-sept mille (67 000) arbustes.

Il y a eu l'aménagement de vingt-huit (28) seuils et bassins pour réduire la vitesse de  
l'eau et il y a eu de réalisés vingt et un (21) ponceaux de ferme et vingt-six (26) sorties de  
430 drainage souterrain. Et l'aménagement de quatre (4) icebergs.

Ça termine.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

435 Je vous remercie monsieur Dessureault.

---

**PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**

440

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et maintenant, monsieur Pierre Fortin du ministère de l'Environnement.

445

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

Oui bonsoir madame la Présidente. J'aimerais céder mon droit de parole si vous le permettez à la directrice régionale, madame Hélène Tremblay, pour faire rapport sur les activités du ministère ici en région.

450

**PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

Bonsoir madame, bonsoir messieurs.

455

Le mandat actuel du BAPE s'inscrit dans le contexte où le gouvernement a adopté, en juin 2002, un nouveau Règlement sur les exploitations agricoles qui a comme conséquence de changer radicalement l'approche véhiculée jusqu'alors dans sa réglementation en matière agricole.

460

Le REA préconise une approche basée sur l'identification d'objectifs de résultats à atteindre plutôt que sur le respect de moyens. Cette nouvelle approche se résume à une gestion des fertilisants ferme par ferme, au remplacement du concept d'unités animales par celui de la valeur fertilisante réelle des déjections animales, à moins de contrôle a priori pour plus de contrôle a posteriori, à un allègement des formalités administratives et à des règles transitoires en zones d'activités limitées pour la production porcine.

465

470

L'exposé actuel vise à présenter à la Commission et aux citoyennes et citoyens les grandes lignes de l'état de l'environnement de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement et les problématiques particulières à la région.

475

Les éléments de la présentation ont trait aux connaissances du ministère quant à l'état de l'environnement dans la région, au travail du personnel du secteur agricole et au portrait que le ministère est en mesure d'établir de la production agricole et plus particulièrement des établissements porcins dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

480

Cependant, il est difficile de réaliser un exposé explicite des relations entre d'une part la production porcine et l'état de l'environnement et d'autre part, entre les travaux d'analyse et de contrôle des employés de la Direction régionale quant aux installations porcines et l'impact de ses interventions sur la qualité de l'environnement.

Au long de ma présentation, j'aborderai les thèmes suivants, c'est-à-dire le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le milieu hydrique, la Direction régionale, le portrait agricole, nos particularités régionales et je tirerai quelques conclusions.

485

Le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean maintenant! Le territoire s'étend sur cent quatre mille dix-huit kilomètres carrés (104 018 km<sup>2</sup>), ce qui en fait la troisième plus grande région du Québec.

490

La région regroupe quarante-huit (48) municipalités réparties dans quatre (4) municipalités régionales de comté, une municipalité hors MRC qu'est la Ville Saguenay et onze (11) territoires équivalents.

495

Quatre-vingt-neuf point sept pour cent (89,7 %) de notre territoire régional est en milieu forestier, tandis que le territoire agricole couvre un point huit pour cent (1,8 %) de la superficie régionale.

500

La population régionale était, en 2001, de deux cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix (284 790) personnes soit trois point huit pour cent (3,8 %) de la population québécoise.

505

Le milieu hydrique! Les principales rivières de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont toutes un bassin versant dont la superficie est supérieure à deux mille kilomètres carrés (2000 km<sup>2</sup>). La plupart des grands lacs de la région sont des réservoirs qui sont aussi utilisés pour la pêche et la villégiature.

510

Le ministère de l'Environnement dispose d'un réseau de surveillance des rivières qu'on appelle le Réseau-rivières qui, lui, permet de suivre la qualité de l'eau à partir de données colligées à six (6) stations réparties sur quatre (4) rivières de la région, soit les rivières Ticouapé, Ashuapmushuan, Bédard et Saguenay. Sur la rivière Saguenay, on retrouve trois (3) stations, une dans la Petite-Décharge, une autre dans la Grande-Décharge et une troisième dans l'arrondissement de Chicoutimi.

515

La qualité de l'eau d'une rivière est directement liée aux activités qui ont lieu dans son bassin hydrographique. Les campagnes de mesures réalisées au cours des étés 99 à 2001 révèlent que la qualité générale des cours d'eau de la région est bonne ou satisfaisante à l'exception des rivières Ticouapé et Bédard dont les bassins hydrographiques se situent principalement en territoire agricole.

520

Cependant, aucune des stations du Réseau-rivières ne permet de mesurer de façon isolée l'impact d'une activité agricole particulière comme la production porcine.

525

Abordons maintenant la qualité de l'eau souterraine! Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, trente-deux pour cent (32 %) de la population est alimentée par de l'eau souterraine, soit plus de quatre-vingt-douze mille (92 000) personnes.

Ainsi, on retrouve soixante-six (66) réseaux municipaux en région dont trente et un (31) sont alimentés par des eaux souterraines, et on estime à plus de six mille (6000) le nombre de puits privés dispersés dans l'ensemble de la région.

530

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, on compte aussi trois (3) puits de captage d'eau de source à des fins commerciales.

535

Depuis 1984, le Service des pesticides du ministère de l'Environnement réalise des campagnes de suivi dans des puits individuels situés à proximité de zones intensives de cultures de pomme de terre afin de déceler la présence de pesticides ou de nitrates-nitrites qui excéderaient les critères de potabilité de l'eau.

540

Des rencontres d'information ont été réalisées avec les municipalités et les MRC concernées pour les sensibiliser à cette problématique. De plus, chaque propriétaire de puits ayant un résultat supérieur au critère de dix milligrammes par litre (10 mg/l) a été informé individuellement sur les mesures à prendre. Cette démarche s'est réalisée en collaboration avec la Direction de la santé publique.

545

La Direction régionale a aussi réalisé un suivi dans des puits à proximité de bleuetières suite à la détection d'hexazinone dans le puits d'alimentation d'eau potable du réseau municipal de Labrecque. L'hexazinone est un herbicide utilisé pour la culture du bleuet. Cependant, les quantités qui ont été détectées dans certains puits sont toutes largement inférieures à la seule norme qui est établie aux Etats-Unis. Les responsables des municipalités et des MRC concernées ont été rencontrés pour les sensibiliser aussi à cette problématique.

550

Depuis juin 2002, le Règlement sur le captage des eaux souterraines exige que les projets de captage délimitent les aires d'alimentation et les aires de protection bactériologique et virologique. Le règlement permet aussi l'adoption d'une réglementation municipale visant à régir les activités qui influencent la qualité des eaux souterraines dans ces aires. Les municipalités de Saint-Gédéon, Metabetchouan-Lac-à-la-Croix, Saint-Félicien, Saint-Edmond, de Lamarche et de Saint-Honoré se sont prévaluées de ces spécifications. Plusieurs autres municipalités sont aussi en démarche dans ce sens.

555

560

J'aborde maintenant la Direction régionale! La Direction régionale du ministère a pour mission d'assurer la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable. Elle doit répondre aux demandes de la clientèle et s'assurer du respect des lois, des règlements, des politiques et des directives applicables.

565

Cette mission se réalise par deux (2) fonctions principales, soit l'analyse des projets soumis et le contrôle du respect de la réglementation sur le territoire. La Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean compte une cinquantaine d'employés et le secteur agricole, quant à lui, regroupe six (6) personnes, soit deux (2) analystes et quatre (4) techniciennes et techniciens.

570 L'analyse des demandes de certificat d'autorisation pour les projets agricoles consiste à  
s'assurer de l'acceptabilité des projets en fonction des règlements et guides en vigueur, c'est-à-  
dire le Règlement sur les exploitations agricoles qu'on appelle le REA, le Guide technique de  
l'entreposage des fumiers, le Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales et aussi le  
respect de la Directive sur les odeurs qui a été transférée aux municipalités en juin 2001.

575 Les documents pour l'analyse des demandes de certificat d'autorisation sont le formulaire  
de demande de C.A., le dossier agronomique, le plan agroenvironnemental de fertilisation qu'on  
appelle le PAEF, les plans et devis de l'installation, les grilles de localisation, les ententes,  
l'attestation de conformité à la réglementation municipale et toute autre information qu'on  
580 trouverait nécessaire.

Dans le cadre de la nouvelle réglementation sur les établissements agricoles, les projets  
à faible impact environnemental n'ont plus à obtenir de certificat d'autorisation. C'est la quantité  
de phosphore contenu dans la production annuelle de déjection animale qui constitue la donnée  
585 de base qui est utilisée pour décider de l'analyse des dossiers.

Cette nouvelle approche permet au ministère de concentrer ses efforts d'analyse sur les  
projets à plus grand impact environnemental et d'augmenter ses interventions terrain.

590 Trois (3) possibilités se présentent donc pour la réalisation d'un projet agricole. La  
première, c'est qu'un C.A. devrait être émis. Un C.A. est généralement requis pour tous les  
projets dont la production annuelle de phosphore est de plus de trois mille deux cents  
kilogrammes (3200 kg).

595 La deuxième possibilité, c'est qu'un avis de projet doit être soumis au ministère de  
l'Environnement au moins trente (30) jours avant le début des travaux pour la plupart des lieux  
d'élevage ayant une production annuelle de phosphore inférieure à trois mille deux cents  
kilogrammes (3200 kg) et aussi pour la construction d'un ouvrage de stockage de fumiers.

600 Enfin, aucune démarche administrative n'est requise pour les projets de petite envergure,  
soit ceux dont la production annuelle de phosphore est inférieure à mille six cents kilogrammes  
(1600 kg) et qui ont une gestion solide de leurs fumiers.

605 Depuis 1997, la Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean a délivré cinq cent  
douze (512) certificats d'autorisation pour les productions animales. Dix-sept (17) de ces C.A.  
concernaient des élevages porcins. Depuis l'entrée en vigueur du REA, la Direction régionale a  
reçu trente-quatre (34) avis de projet et délivrés treize (13) C.A. mais aucune ne concerne la  
production porcine.

610 Passons maintenant au contrôle qu'on effectue. Le contrôle vise à s'assurer du respect  
des obligations réglementaires liées à la gestion des entreprises agricoles. On y réalise donc  
des vérifications sur le terrain liées à des plaintes ou des programmes de contrôle.



615 Le programme régional de contrôle pour les productions animales couvre cinq (5) volets, soit les plaintes, le contrôle de conformité des C.A., le contrôle réglementaire, le programme d'échantillonnage des structures d'entreposage et les contrôles spécifiques.

620 Au niveau des plaintes, elles sont toutes traitées en priorité, et dans chaque cas, une inspection est réalisée. Et les plaintes reçues concernent principalement l'entreposage déficient des fumiers.

625 Les contrôles de conformité des autorisations visent à ce que pour chaque C.A. délivré, une inspection de conformité est réalisée. Et l'inspection est réalisée à la fin complète de tous les travaux et la priorité est donnée aux dossiers de construction de structures d'entreposage de fumiers.

630 Les contrôles réglementaires! Entre 1999 et 2002, la Direction régionale a entrepris la visite systématique de toutes les fermes qui n'avaient pas bénéficié des programmes de subventions du MAPAQ, qui avaient obtenu un C.A. et qui n'avaient pas été visitées au cours des dernières années. Chaque producteur a été rencontré et a été avisé de la conformité ou non de son établissement. Tous ceux qui étaient en infraction ont reçu un avis d'infraction dans lequel était demandé de fournir un plan d'action comprenant un échéancier en vue de corriger les situations non conformes.

635 Le contrôle des structures d'entreposage! Depuis 93, un programme d'échantillonnage prévoit une deuxième visite des structures au printemps suivant la construction. L'état et l'étanchéité de la structure et du système de transfert des fumiers sont vérifiés.

640 Les contrôles spécifiques! En 2000 et 2001, la Direction régionale a réalisé un programme de contrôle des élevages porcins et avicoles. Ces élevages ont été ciblés car la plupart des entreprises ne disposant pas en propriété des superficies nécessaires pour l'épandage de leurs déjections animales.

645 À l'été 2000, les visites avaient pour but d'informer et de sensibiliser les producteurs sur l'obligation d'avoir des ententes d'épandage formelles avec des receveurs de fumiers qui, eux, doivent détenir un PAEF pour assurer une bonne gestion de tous les fumiers produits et reçus. Un contrôle des autorisations a aussi été réalisé.

650 À l'automne 2001, une nouvelle inspection a été réalisée pour vérifier les PAEF et les ententes d'épandage. Des avis d'infraction ont été émis dans certains cas.

655 Entre 1997 et 2002, la Direction régionale a effectué mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (1497) inspections dont trente-sept (37) chez des producteurs porcins. Quatre-vingt-deux (82) de ces inspections originent de plaintes reçues dont cinq (5) pour la production porcine.

L'ensemble de ces inspections a conduit à l'émission de quatre cent cinquante (450) avis d'infraction dont douze (12) chez des producteurs porcins.

660 Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, sept (7) municipalités sont inscrites en tant que ZAL, c'est-à-dire qu'elles ne possèdent pas les superficies nécessaires pour disposer de l'ensemble des déjections animales produites sur leur territoire. Il s'agit d'Alma, de Chambord, d'Hébertville-Station, de Metbetchouan-Lac-à-la-Croix, de Saguenay, de Saint-Brune et de Saint-Prime. Cependant sur la carte, on voit pas Hébertville, mais elle est là quand même.

665 Le Saguenay-Lac-Saint-Jean compte dix-neuf (19) entreprises porcines qui sont autorisées à exploiter vingt-quatre (24) sites d'élevage. Environ cinquante pour cent (50 %) de ces entreprises porcines sont situées dans la MRC Lac-Jean-Est et trois (3) de ces sites autorisés ne sont pas construits, soit un dans la MRC du Fjord-du-Saguenay et deux (2) dans la MRC Maria-Chapdelaine.

670 Au début des années quatre-vingt-dix, le Saguenay-Lac-Saint-Jean comptait vingt-quatre (24) sites d'élevage porcin, seulement huit (8) de ces sites sont toujours en exploitation. C'est le projet de la filière porcine de Nutrinor qui a ramené la production régionale au niveau du début des années quatre-vingt-dix.

675 Le nombre d'unités animales a augmenté de mille quatre cent quatre-vingt-seize (1496) en 1997 à cinq mille huit cent dix-neuf (5819) aujourd'hui, pour un cheptel autorisé de vingt-deux mille soixante-cinq (22 065) porcs à l'engraissement, neuf mille sept cent trente-six (9736) porcelets et deux mille trois cent soixante-dix-huit (2378) truies.

680 Au début de 2000, un projet porcin a été présenté par le Coopérative Nutrinor. Celui-ci a conduit à la construction d'une maternité de mille cent quatre-vingt-seize (1196) truies, de quatre (4) pouponnières de mille (1000) places chacune et quatre (4) porcheries d'engraissement de deux mille (2000) places ont été érigées chez quatre (4) producteurs distincts. Cette première phase du projet s'est réalisée dans six (6) municipalités, soit Alma, Hébertville, Hébertville-Station, Normandin, Saint-Bruno et Saint-Edmond.

685 Une deuxième phase du projet de Nutrinor est suspendue compte tenu de la mise en application de la Loi 103 et du REA, bien que les pouponnières et trois (3) autres porcheries d'engraissement soient autorisées.

690 Depuis le début de l'exploitation de la première phase du projet de Nutrinor, aucune plainte n'a été enregistrée à la Direction régionale du ministère, et toutes les inspections ont confirmé que les sites sont conformes à la réglementation.

695 Les particularités régionales! Dans la région, on a un mécanisme d'échange et de collaboration qui existe et depuis 93 donc, un comité technique constitué du MAPAQ, du ministère de l'Environnement et de l'UPA a été mis sur pied afin de discuter des difficultés rencontrées dans le traitement des dossiers et de faciliter la collaboration entre organismes.

700

La deuxième particularité, ce sont les clubs agroenvironnementaux. Les clubs ont comme mandat de favoriser le développement durable des entreprises agricoles qui en sont membres, en les incitant à adopter des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

705 Dans la région, on retrouve cinq (5) clubs agroenvironnementaux et un de ces clubs est réservé aux producteurs de bleuets. Les agronomes de ces clubs offrent aux producteurs du support en gestion des champs dont l'élaboration des PAEF.

710 Les ZIP! Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous avons la ZIP Alma-Jonquière et la ZIP Saguenay qui ont travaillé sur l'amélioration de quelques cours d'eau en bassin agricole, soit les rivières au Arre, de Chicot, Mistouk, Bédard, Gauthier et le ruisseau à Benjamin.

715 Des projets de végétalisation des berges ont été réalisés avec la mise en place de clôtures et l'installation d'abreuvoirs pour les animaux.

En conclusion! Dans le contexte où la région ne compte que sept (7) municipalités en surplus de fumiers sur un potentiel de soixante (60) municipalités et territoires équivalents, le Saguenay-Lac-Saint-Jean présente un potentiel pour l'expansion des activités agricoles mais à condition de respecter les principes de développement durable.

720 L'agriculture du Saguenay-Lac-Saint-Jean est dominée par la production laitière qui est relativement stable. Les autres productions animales présentes sur le territoire sont dans la plupart des cas en expansion. Quant aux cultures de bleuets et de pommes de terre, celles-ci sont aussi en croissance.

725 De ce fait, le ministère se doit d'être vigilant quant à la qualité des eaux souterraines. Le Réseau-rivières nous indique que la qualité globale de l'eau de la région est bonne et qu'elle est peu influencée par les activités agricoles du fait que le territoire nécessaire pour l'épandage des fumiers est disponible dans la région.

730 Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

735 Merci madame Tremblay.

---

**PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SERVICES SOCIAUX**

740 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Maintenant, je cède la parole au docteur Léon Larouche

745

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

Alors ce sont en gros les sujets que je vais tenter d'aborder avec vous ce soir.

750

Nous allons parler d'abord des activités agricoles et des interventions de santé publique qui sont intervenues, du moins qui sont survenues chez nous.

Nous allons parler aussi des interventions des équipes de santé au travail dans quatre (4) CLSC de la région qui sont intervenues au niveau du secteur agricole.

755

Nous allons parler ou mentionner certaines particularités régionales.

Nous allons parler aussi de façon théorique des maladies infectieuses associées aux productions animales.

760

Nous allons finalement vous parler de nos éclosions de nos maladies entériques, de l'antibiorésistance et de la matière organique et de l'eau potable.

Pour finalement, tenter de vous parler aussi de la pollution de l'air et nous concluons.

765

Alors nous avons remarqué finalement que notre région se caractérise par une proximité importante des milieux naturels et des milieux agricoles par rapport au milieu habité et au milieu de banlieue. Notre agriculture, on peut dire qu'elle est dominée par la production laitière, mais que depuis plusieurs années, il se produit des concentrations et des spécialisations dans cette agriculture.

770

Ces spécialisations, c'est particulièrement la production laitière, les productions céréalières comme on l'a cité tout à l'heure, les productions fourragères, la canola qui est en effervescence depuis quelques années et finalement, on se spécialise également depuis un certain nombre d'années dans la culture de la pomme de terre dans certains secteurs et les bleuetières également.

775

Alors sur le plan de nos activités agricoles, c'est-à-dire des activités agricoles et des activités de santé publique, nous n'avons pas eu sur le territoire de la région à intervenir au niveau d'éclosion de maladies entériques ou de maladies associées à la production agricole.

780

Nous ne sommes pas intervenus, il y a eu des éclosions de maladies entériques, mais ce n'était pas associé à cette activité.

785

Par contre, nous sommes intervenus, en collaboration avec les ZIP, les zones d'interventions prioritaires, de Saint-Laurent Vision 2000, au niveau de la sensibilisation sur certains bassins versants du lac Saint-Jean, des bassins versants où on avait remarqué pour

certaines rivières que madame Tremblay a citées tantôt, on avait remarqué une détérioration de la qualité des eaux de surface en rapport avec l'activité agricole.

790

Alors certaines ZIP se sont données comme priorité des plans d'interventions avec des agriculteurs volontaires pour pouvoir réduire cette pollution et redonner vie à ces cours d'eau. Alors nous, nous avons participé à ces campagnes de sensibilisation auprès des agriculteurs; notre rôle était particulièrement celui de sensibiliser les agriculteurs au risque, par exemple, de contamination de leur puits privé d'eau potable par les microorganismes, par les nitrates, par les pesticides, alors le potentiel de risques qu'il pouvait y avoir.

795

Alors nous sommes aussi intervenus à la demande d'une municipalité, du ministère aussi de l'Environnement pour donner notre avis de santé en rapport avec la culture du bleuets. On sait que l'hexazinone est un herbicide disons largement employé dans la culture du bleuets et effectivement dans un réseau d'eau potable, d'eau potable souterraine, on a retrouvé des traces d'hexazinone. Je dis ça à l'état de traces, mais c'est quand même persistant. Une fois que l'hexazinone a atteint la nappe phréatique, on peut s'attendre que ça peut durer plusieurs mois et années, alors nous sommes intervenus pour conseiller un peu sur le plan santé les municipalités.

800

805

Nous avons recommandé effectivement qu'il fallait viser l'élimination de cet herbicide dans l'eau potable, même si le niveau de risques était jugé peu significatif, parce que les risques étaient finalement évalués pas sur un plan de santé humaine mais par rapport à des analyses toxicologiques effectuées chez l'animal.

810

Donc, je veux, dire, c'est jamais intéressant pour les populations de savoir qu'ils boivent des herbicides, et nous avons recommandé l'élimination.

815

Au niveau des interventions des équipes de santé au travail, nous avons eu dans la région deux (2) décès associés aux fosses à purin et aux espaces clos. Ces décès sont survenus en 97.

Et nos équipes de CLSC sont intervenues et interviennent encore de concert avec l'UPA pour sensibiliser les producteurs agricoles aux problèmes de risques généraux sur la ferme, entre autres les risques des espaces clos, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone lorsqu'on utilise des outils motorisés dans des espaces restreints, aux risques de contamination ou du moins, de subir des impacts lorsqu'on étend des pesticides, également aux risques d'affections pulmonaires qui peuvent se rencontrer dans les milieux agricoles.

820

825

Alors concernant nos particularités régionales, disons qu'on remarque au niveau du bassin particulièrement du lac Saint-Jean une assez forte perméabilité des sols, ce qui rend ces sols, c'est-à-dire ce qui procure à ces terrains une certaine vulnérabilité par rapport à la contamination par les nitrates, par les nitrites, par rapport aux pesticides, et cette porosité des sols, disons, peut en quelque sorte être un point sensible à ces contaminations.

830

835 Nous nous sommes amusés aussi, juste avant les audiences, à regarder simplement des données brutes sur le plan statistique, des données de santé. Nous avons regardé par exemple les hospitalisations pour gastro-entérite dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et chez les dix (10) à soixante-cinq (65) ans; dans ce groupe d'âges on voyait une plus importante hospitalisation pour gastro-entérite en zone agricole qu'en zone urbaine par exemple.

840 C'est vrai que ce sont des données brutes, nous n'avons pas pu faire de relation causale avec la maladie qui a causé ces gastro-entérites, c'est-à-dire nous ne connaissons pas le type de microorganisme, nous savons pas non plus de quelle façon ils ont pu être contaminés, mais c'est simplement une approche de style écologique qui nous permettait de conclure.

845 C'est un peu significatif parce que l'hospitalisation pour gastro-entérite est quand même signe d'une complication d'une gastro-entérite. Alors on sait bien que les gastro-entérites dans la population en général et les gens en bonne santé, ça se détecte pas tellement en clinique ni à l'hôpital mais plutôt dans les dépanneurs et les vendeurs d'eau potable d'eau embouteillée.

850 Alors c'est peut-être l'élément le plus sensible pour détecter s'il y a une gastro-entérite dans un quartier, c'est peut-être de s'en aller au dépanneur et de regarder les bouteilles d'eau embouteillée qui peuvent en sortir.

Donc c'est quand même significatif, le fait qu'on ait regardé l'hospitalisation parce que ce sont des complications finalement de gastro-entérites.

855 Si on examine également les avis de bouillir qui sont survenus sur le territoire depuis le début de l'année 2002, il y a eu vingt-sept (27) avis de bouillir sur des réseaux d'eau potable et douze (12) provenaient disons de milieu agricole, cinq (5) de puits privés – je m'excuse, j'ai des meilleures données dans mon texte!

860 C'est ça, il y a eu vingt-sept (27) avis de bouillir dont douze (12) provenaient de réseaux municipaux situés en zone agricole, dix (10) provenaient de campings privés ou publics et cinq (5) provenaient de petites municipalités qu'on peut classer agroforestières où les activités agricoles finalement ne sont pas des activités dominantes.

865 Si on regarde les maladies infectieuses maintenant associées à la production et aux élevages intensifs, à la production animale, nous ferons abstraction des infections qui peuvent se transmettre par contact, par exemple des infections cutanées, des cellulites soit à streptocoques ou à staphylocoques ou ce genre d'infections, nous allons simplement nous concentrer sur la bactériologie qui a une certaine résistance environnementale et qui peut se transmettre via l'environnement à l'humain, donc des zoonoses.

875 Alors parmi les zoonoses les plus fréquentes décrites dans la littérature sur le plan théorique, il y a les Campylobacter évidemment, il y a le fameux E.coli, il y a les Coxiella, il y a la leptospirose, la listériose, la salmonellose et – c'est du chinois – les yersiniose. Ce sont des infections qui se retrouvent la plupart du temps, c'est des manifestations entériques, mais le

Campylobacter a quand même été en cause dans plusieurs éclosions hydriques au Québec depuis une quinzaine d'années.

880 La Campylobacter a des propriétés de pouvoir survivre longtemps en milieu  
environnemental et la dose infectante pour l'humain est très faible. Donc c'est un organisme  
sensible aux transmissions environnementales.

885 Le fameux E.coli O157:H 7, eh bien, il y a un épisode qui l'a rendu très populaire en  
Ontario, tous s'en rappellent. Mais la plupart de nos cas à nous d'éclosion à E.coli O157: H 7  
sont survenus par transmission de contamination d'aliments. Nous avons entre autres un décès  
qui est survenu il y a environ trois (3) ans à la suite d'une infection à E.coli O 157: H 7, mais  
l'origine n'était pas via l'eau potable mais bien une contamination alimentaire.

890 Alors le Coxiella brunetii, c'est une maladie infectieuse qu'on appelle communément la  
fièvre Q; ça se manifeste avant tout par des infections respiratoires. Ça se présente un peu  
comme une condition clinique grippale et cette bactérie a aussi une propriété d'être résistante à  
l'environnement, de pouvoir se transmettre via le vent, les vents dominants et elle peut très bien  
s'adhérer à des particules qu'on peut respirer à distance des sites d'émission. Donc elle a un  
895 potentiel d'infection importante. Par contre, c'est une maladie qui peut facilement passer pour  
une condition grippale, qui ne cause pas nécessairement de graves infections cliniques, sauf  
chez les immunocompromis par exemple.

900 Et on va retrouver aussi un autre type, il y a des formes de parasitoses qui sont émises  
également, des zoonoses qui proviennent, qui peuvent provenir des élevages bovins  
particulièrement, des élevages de veaux et de porcs, on parle c'est la cryptosporidiose, le  
Cryptosporidium, alors ce sont des kystes qui sont émis dans l'environnement qui ont un haut  
pouvoir de résistance et qui peuvent résister à la chloration si les temps de contact sont faibles.

905 Alors comme je vous signalais tout à l'heure un petit peu précédemment, les éclosions de  
maladies entériques sur lesquelles nous sommes intervenus en santé publique au cours des  
dernières années, c'était des interventions qui n'étaient pas reliées vraiment à la production  
animale mais à de l'eau contaminée des puits privés et des problèmes de conservation  
d'aliments.

910 Il y a le phénomène aussi d'antibiorésistance. En clinique, tous savent assez bien  
maintenant que lorsque vous êtes atteint d'une infection, il faut souvent deux (2) traitements  
d'antibiothérapie pour finir de vous débarrasser des infections bactériennes, parce que de plus  
en plus de résistances sont rencontrées au niveau clinique, alors ce même phénomène se  
produit également au niveau des zoonoses, c'est-à-dire des maladies bactériennes transmises  
915 via les élevages et présents dans les déjections animales.

Évidemment, il y a beaucoup de conditions d'élevage qui sont réalisées avec l'utilisation  
massive d'antibiotiques qui sont souvent ajoutés aux portions alimentaires et au menu de ces

920 élevages et les zoonoses qui peuvent en résulter seront également plus résistantes au traitement et à l'antibiothérapie usuelle pour ce type de maladie.

925 Une autre préoccupation de la santé publique vis-à-vis les élevages intensifs, c'est la multiplication, particulièrement du porc, ce sont les multiplications d'espèces d'épandage des lisiers parce qu'il faut énormément d'espace, donc ces ajouts de matières organiques additionnées probablement à d'autres phénomènes plutôt comme l'érosion des sols risquent d'entraîner la présence de matières organiques et de carbone organique dans les eaux de surface qui peuvent finalement atteindre certains petits réseaux municipaux.

930 Et la chloration de ces eaux de surface peut entraîner la formation de composés du chlore secondaire qu'on appelle les trihalométhanes, les acides halo-acétiques qui peuvent être des produits nocifs pour la santé, classés comme cancérigènes probables.

935 La pollution de l'air finalement associée à la production animale! Bon, les éleveurs de porcheries, les éleveurs de porcs et d'autres animaux savent bien à quel niveau est contaminé l'air intérieur de leur porcherie. Les bactéries, ça se compte par cent mille par mètre cube ( $100\ 000/m^3$ ), particulièrement dans les porcheries. Alors la contamination bactérienne peut aussi survenir dans les sols, être transmise de façon aéroportée avec des spores et aussi occasionner à distance donc des problèmes de style infectieux.

940 La contamination de l'air aussi peut contenir, dans le cas des épandages très étendus, bon, de la silice, des carbonates, peut contenir certains métaux qui sont ajoutés ou additionnés aux aliments et à l'alimentation des porcs, entre autres le zinc, l'arsenic, le cuivre ont souvent fait l'objet d'addition dans l'alimentation de ces industries de production porcine et ça peut créer des problèmes au niveau de la contamination des sols.

945 Et il y a la contamination également de l'air par les gaz et les odeurs. Bon, la production, la décomposition anaérobie des lisiers peut entraîner la production de multiples gaz; certains sont irritants, on parle de l'ammoniaque, on parle du  $CO_2$ , on parle du méthane, on parle de sulfure d'hydrogène, des mercaptans, et on parle aussi des composés organiques volatils qu'on voit souvent occasionner ces odeurs avec le sulfure d'hydrogène.

955 Il y a le problème aussi des odeurs en milieu agricole et à proximité de ces grandes exploitations qui peuvent créer des situations de stress environnemental chez certains, dans le voisinage de production porcine ou de production d'élevage à l'échelon industriel.

Et ces odeurs peuvent entraîner des conflits locaux, des conflits interpersonnels et des stress considérables sur certaines populations.

960 Finalement, en général, on peut dire de façon, je vais vous dire pour conclure, dans les municipalités qui hébergent une activité agricole intensive, on observe une pollution diffuse affectant à divers degrés les eaux de surface et souterraines, entre parenthèses azote, phosphore turbidité accrue, présence potentielle de pesticides.



965 Bon, nous avons participé à quelques initiatives locales de restauration des cours d'eau où certains agriculteurs, de façon volontaire, participaient à une volonté de vouloir améliorer leur milieu, mais nous n'avons pas fait au préalable d'études santé ni avant ni après, donc on connaît pas l'impact santé de ces interventions, mais sur le plan environnemental, les suivis ont démontré, je pense, de façon visuelle une amélioration de ces cours d'eau.

970 Les lisiers de l'industrie porcine sont, de notre point de vue, des matières résiduelles au même titre que les boues de papetières, et doivent être considérés comme tels. Les épandages à grande échelle sur de grandes superficies représentent un risque accru de détérioration de la qualité des eaux de surface et souterraines, de la qualité des sols à long terme, de la qualité de l'air sur le plan qualitatif et sur le plan de la perception de cette qualité de l'air.

975 Cette préoccupation pour la santé publique existe et elle s'ajoute aux problématiques de la qualité des eaux et des sols des bassins versants qui supportent déjà de telles activités.

980 Notre Direction de santé publique n'a pas à se prononcer sur l'acceptabilité du développement de la production porcine au Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais elle se pose de sérieuses questions quant au modèle industriel actuel et sur ses conséquences sur la santé des populations.

985 Elle souhaite être consultée par la Direction régionale du ministère de l'Environnement sur ces projets d'élevage intensif.

990 Cependant, le développement de la production porcine à l'échelon industriel doit être planifié à notre avis. Il doit être suivi aussi de façon rigoureuse, tout comme l'implantation d'un complexe industriel.

Dans la planification de projet d'élevage intensif, on doit établir une caractérisation initiale des sols, des cours d'eau, de l'eau souterraine, de l'air dans le secteur d'implantation sans oublier les aires d'épandage.

995 Un mécanisme de suivi environnemental selon des règles précises devrait moduler le cycle et la fréquence des épandages ainsi que mieux orienter les activités de production.

Merci madame la Présidente.

1000 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci docteur Larouche.

1005 Alors on va prendre notre pause de quinze (15) minutes. Je vous invite tous ceux qui souhaitez poser des questions à la Commission à vous inscrire au registre qui est maintenant ouvert et que je fermerai demain soir à la fin de la troisième séance.

À plus tard.

1010

\_\_\_\_\_

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1015

\_\_\_\_\_

**REPRISE DE LA SÉANCE  
PÉRIODE DE QUESTIONS**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1020

Alors je vais vous demander quelque chose qui est très difficile à respecter mais qui est essentiel de respecter, parce que sinon, on va avoir de la difficulté à bien entendre tout ce qui se dit.

1025

Alors je vous invite et je vais vous le rappeler si vous n'êtes pas disciplinés à cet égard, je vais vous demander, de ne pas chuchoter, parce que parfois vous parlez même deux (2) personnes ensemble, puis le son tourne autour de la salle et nous arrive derrière les oreilles, alors on a de la difficulté à entendre les réponses, puis c'est important que non seulement la Commission entende les réponses, mais qu'aussi les citoyens dans la salle entendent les réponses.

1030

Alors je vais vous demander d'éviter le plus possible de chuchoter entre vous, d'écouter ce qui se dit, puis également éviter toutes les manifestations. Vous serez pas toujours d'accord avec ce qui sera dit, vous ne serez pas nécessairement toujours satisfaits de la réponse que vous allez avoir, mais on va tenter, la Commission, de vous aider à obtenir le plus d'information possible en rapport avec vos questions ou vos préoccupations que vous manifestez à travers vos questions.

1035

1040

---

**ANDRÉ FORTIN**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1045

Alors sans plus tarder, j'inviterais monsieur André Fortin qui est producteur de porcs.

Bonsoir monsieur Fortin.

**PAR M. ANDRÉ FORTIN:**

1050

Bonsoir madame la Présidente. J'aurais une question, on peut pas faire de préambule, vous avez dit?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1055

Pas de préambule puis pas de sous-question, parce que sinon, on va rester vingt-cinq (25) minutes avec la même personne, puis ça va agacer les gens dans la salle.

**PAR M. ANDRÉ FORTIN:**

1060

Bien, je voudrais qu'on m'explique comment ça se fait que je suis encore en santé, je suis dans la production porcine. Avec tout ce que j'ai entendu, pour un profane, je peux dire une chose, il s'en ira sûrement pas en production porcine, j'ai quarante-six (46) ans, je suis encore en santé, je veux savoir comment ça se fait!

1065

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Docteur Larouche.

1070

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

Vous êtes un résistant! Vous vous êtes adapté.

1075

Ça a été démontré, je pense, par des études faites en santé au travail par monsieur Cormier. Je crois que chez certains producteurs de porcs, il y avait des mécanismes dont on pouvait pas expliquer pourquoi ça se produisait, mais certains mécanismes d'adaptation vis-à-vis la présence importante de poussières organiques et de bactéries présentes dans l'atmosphère.

1080

Alors vous êtes soustrait à cette bactérie-là, immunitaire, mais vous résistez bien!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1085

On avait même dit, monsieur Fortin, à cette occasion, que les citoyens comme nous quatre (4) qui avons eu l'occasion de visiter des porcheries, faisons partie de la catégorie des naïfs, c'est-à-dire des gens qui pouvaient, à la suite de la visite d'une porcherie, présenter des symptômes, des réactions à l'air qui avait été respiré mais qui en fait n'avaient pas, je sais pas, moi, de bronchites ou d'autres maladies.

1090

Alors peut-être expliquer un peu ce qui se passe s'il vous plaît, docteur Larouche?

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

1095

C'est vrai madame la Présidente, pour des naïfs qui fréquentent des porcheries, c'est-à-dire des gens qui sont pas vraiment habitués au milieu, ces gens-là démontrent, pour une bonne partie de ces personnes-là, des manifestations aiguës d'obstruction bronchique.

1100

C'est-à-dire que si on fait des tests au niveau pneumologique, si on évalue les débits d'air, etc., qui entrent, le volume d'air minute ou seconde expiré, on va dénoter chez ces gens-là des syndromes obstructifs aigus, c'est-à-dire que c'est des gens qui vont manifester déjà un certain stress à la présence soit de poussières organiques ou de bactéries en grand nombre dans l'atmosphère.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1105 Monsieur Beauchamp.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

1110 Pouvez-vous expliquer à ce moment-là comment ça se fait que monsieur qui est en santé - il en est venu un la semaine passée, c'était plus que ça, il se vantait aussi de coucher avec une grand-mère et de très bien performer - donc qu'est-ce qui se produit à ce moment-là chez le producteur constamment exposé à ça?

1115 Pouvez-vous nous expliquer la biorésistance qui se construit, que monsieur Cormier avait évoquée dans sa conférence?

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

1120 Je pense que monsieur Cormier a signalé cette résistance et cette accommodation des travailleurs, mais que la cause définitive d'adaptation et le pourquoi que certains résistaient à cet environnement, je pense que ça fait encore, je sais pas si je me trompe, mais ça fait encore l'objet de certains questionnements sur le plan de la recherche fondamentale. C'est ce que j'ai pu voir de l'article de monsieur Cormier.

1125 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors nous sommes heureux de voir que vous êtes en santé!

**PAR M. ANDRÉ FORTIN:**

1130 J'ai pas d'autres questions, madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1135 Mais, docteur Larouche, cela n'empêche pas qu'il y ait des travailleurs dans les porcheries qui présentent certains problèmes respiratoires ou des maladies bronchiques?

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

1140 Je veux dire, vous connaissez sans doute, monsieur, l'existence du poumon de fermier, je crois que vous avez dû entendre parler de ça?

**PAR M. ANDRÉ FORTIN:**

1145 On peut pas établir de dialogue, on s'adresse à la présidente!

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Bravo!

1150

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bravo, vous connaissez bien les règles!

1155

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

Bon, on sait très bien que le poumon de fermier est une entité pathologique qui existe, c'est-à-dire le développement de bronchite chronique et d'asthme associés à l'exposition chronique à des grandes quantités de matières organiques, à des spores de moisissures présentes sur la végétation, ainsi qu'aux grandes quantités de bactéries.

1160

Ces gens-là développent des phénomènes d'alvéolite allergique et des phénomènes d'asthme. Et ça, le poumon de fermier, c'est une chose qui existe, c'est une réalité clinique, là.

1165

Tout est question de résistance personnelle, c'est question de durée d'exposition. On sait très bien qu'il y a des populations exposées à des cancérogènes dans des milieux de travail, des cancérogènes reconnus, certains vont développer un cancer après vingt (20) ans, d'autres ça va être après quarante (40) ans. Pourquoi que ça a pris trente (30) ans, vingt (20) ans au lieu de quarante (40) ans, je n'ai pas d'explication à ce moment-ci, là.

1170

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Et là, c'est indépendamment que ce soit du porc ou du bœuf ou d'autres activités à la ferme, là?

1175

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

On parle en général d'expositions aux poussières organiques et aux grandes quantités de bactéries présentes dans l'atmosphère.

1180

Alors j'imagine que ce soit un élevage de porcs, un élevage de bovins ou un élevage d'ovins, ça doit avoir ces particularités bactériologiques. Je pourrais pas définir toute la flore bactérienne qui est associée à ces animaux, mais à mon avis, ça doit se ressembler.

1185

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Dumais.

1190

**PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

1195 Monsieur qui est un producteur de porcs mais pas le premier producteur de porcs à intervenir et à dire, au fond, par rapport à toutes les inquiétudes en termes de santé qu'il peut y avoir dans la population, regardez-nous qui sommes des producteurs de porcs, nous sommes plus exposés, c'est bien sûr, que des voisins, même plus exposés que des travailleurs salariés qui y vont pour une période limitée, nous y sommes présents continuellement et on est en santé, bon.

1200 Alors évidemment, une personne qui le dit, deux (2) personnes qui le disent, c'est intéressant, mais on peut pas en conclure grand-chose.

1205 Ceci étant dit, est-ce qu'il serait dans la compréhension dans notre société, de l'impact sur la santé de la production porcine, de faire un bilan d'un échantillon de producteurs de porcs, pour mesurer exactement comment se compare l'état de santé de cet échantillon de producteurs de porcs et de leur famille, comparativement à l'état général de santé de la société?

Et est-ce qu'une telle étude serait extrêmement coûteuse s'il était possible de la réaliser selon vous?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1210 Docteur Larouche.

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

1215 Oui, d'après moi, c'est possible de réaliser une telle étude.

Bon, une étude de cas témoins vis-à-vis un nombre de producteurs et vis-à-vis une population témoin, je pense que c'est très possible à évaluer.

1220 Maintenant, c'est des choses quand même connues, le poumon du fermier, ça existe, et la CSST paie déjà des indemnités pour ce genre de problème.

1225 Maintenant, à la production porcine spécifique, oui, ce serait intéressant de voir dans le cadre d'une étude spécifique, quelles sont les proportions de travailleurs atteints et de non atteints par rapport à une population témoin, oui, j'en conviens, ce serait intéressant.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1230 Et est-ce que ce serait coûteux?

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

Relativement, ça dépend qu'est-ce que vous entendez par coûteux, madame la Présidente. Quelque cent mille dollars (100 000 \$), oui, ça se fait.

1235

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Monsieur Fortin, vous n'avez pas d'autres questions?

1240

**PAR M. ANDRÉ FORTIN:**

Non, j'ai pas d'autres questions. La seule chose que moi, j'ai des faits, j'ai vécu. Merci.

1245

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

1250

---

**YVON SIMARD**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Yvon Simard qui est producteur laitier.

1255

**PAR M. YVON SIMARD:**

Bonjour madame la Présidente.

1260

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonjour, je me suis pas trompée cette fois-ci.

1265

**PAR M. YVON SIMARD:**

Non, puis en arrière, elle se rappelait aussi que j'étais producteur laitier. Elle s'était juré de plus se tromper. Dans les faits, c'était ça.

1270

Ma question s'adresse aux ministères de l'Agriculture et d'Environnement, vu que monsieur Fortin a posé une des premières questions de santé, ça fait que je vais aller vers la deuxième que je me proposais!

1275

On a présenté les territoires des municipalités qui étaient en ZAL, et pour être résident à la grande ville de Saguenay, et quand je me fais le portrait de l'agriculture qui s'y fait et du nombre d'animaux qu'il y a sur cette grande ville de Saguenay, j'ai bien de la misère à comprendre que ce grand territoire là peut être en ZAL. On ne rencontre pas, il y a une entreprise porcine et la balance, c'est de la production laitière et céréalière.



1280 Ça fait que je comprends pas, j'aimerais qu'ils m'expliquent comment ça se fait que c'est en ZAL, cette partie-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1285 Alors monsieur Fortin, je vais vous avouer, monsieur Fortin, que moi aussi, j'ai été surprise dans le document que Saguenay faisait partie des municipalités considérées comme des zones limitées.

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

1290 C'était surprenant en regard de la superficie, en regard du nombre d'animaux?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1295 Bien, ça m'a surpris que la grande ville de Chicoutimi, puisque c'est ça Saguenay, en fait que la grande ville de Chicoutimi soit une ZAL tout simplement, compte tenu de la connaissance que j'en ai, là.

Mais monsieur est producteur laitier, lui, et lui est surpris!

1300 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Donc je pense que je devrai commencer par expliquer la méthodologie qui a été utilisée pour déterminer les municipalités en surplus.

1305 Donc c'est une méthodologie qui a été arrêtée par un comité aviseur en 1998, donc c'est une méthodologie qui a été retenue par ce comité-là, qui était formé du ministère de l'Agriculture, du ministère de l'Environnement, du ministère des Affaires municipales, de l'Union des producteurs agricoles. Bref, il y avait beaucoup d'intervenants pour déterminer la méthodologie qui a été retenue.

1310 La méthodologie consiste à prendre en considération l'ensemble de la quantité de phosphore qui est déjectée par les animaux...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1315 Donc pas seulement les porcs?

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

1320 Pas seulement les porcs, mais l'ensemble du phosphore qui est produit par les animaux sur un territoire auquel on soustrait la quantité de phosphore qui est prélevée par les plantes qui

y sont cultivées, donc les superficies qui sont cultivées avec la catégorie de plantes qui prélèvent du phosphore.

1325 Et quand la somme indique un chiffre positif, bien évidemment l'apport du phosphore provenant des animaux est supérieur à la quantité qui est prélevée, donc la municipalité est en surplus.

1330 Ici, je sais pas si en arrière on aurait les détails, on peut regarder le bilan phosphore...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Théorique? Le bilan phosphore théorique?

1335 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Théorique. Donc évidemment, c'est un calcul qui est théorique, en attendant que - je sais pas si vous avez, OK, on m'indique qu'on pourrait les avoir demain, le détail des calculs.

1340 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

1345 Parce que j'ai pas avec moi le chiffre exact pour le Saguenay comme tel.

1350 Et ce qui m'amène à préciser à la Commission que ça, c'est une méthodologie qui a des inconvénients, qui a des avantages, puisque c'est une méthodologie qui est plutôt théorique, et qu'avec la mise en place du nouveau Règlement sur les exploitations agricoles, évidemment on va prendre en considération les rejets réels, c'est-à-dire la quantité réellement produite par les animaux. Donc c'est une quantité qui tient compte si l'entreprise utilise de la phytase ou de la multiphase, elle va tenir compte également - donc on va tenir compte de la quantité réelle d'éjectée, et la gestion ferme par ferme va nous amener à réaliser un bilan ferme par ferme sur  
1355 l'entreprise pour déterminer si l'entreprise a toutes les terres dont elle doit disposer pour épandre ce phosphore.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1360 Donc vous avez fait, à travers le Québec, un premier calcul dit théorique, vous avez déterminé qu'il y avait deux cent quatre-vingt-une (281) municipalités qui étaient en surplus de phosphore.

1365 Et maintenant, avec la gestion ferme par ferme et le bilan de phosphore que vous allez réaliser, vous allez déterminer, pour chacune des fermes, quelle est la situation, et en faisant la

somation des informations des fermes dans un territoire donné, vous allez pouvoir déterminer si la municipalité demeure toujours en surplus ou si elle est en déficit finalement?

Si elle est en surplus, toujours en surplus, qu'est-ce qui arrive?

1370

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

Bien là présentement, c'est les règles des contraintes du moratoire qui s'appliquent, si elle est en surplus.

1375

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous allez devoir obliger les fermes à trouver des territoires?

1380

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

Oui. C'est que quand on fait le bilan phosphore de l'entreprise, si l'entreprise manque des terres, bien, elle devra se procurer des terres pour épandre, en location, en propriété ou avec des ententes d'épandage.

1385

Et dans le cas inverse, si une entreprise ne pouvait pas, bien là, il faudrait qu'elle regarde du côté de la technologie pour réduire la quantité de phosphore par les animaux, donc en utilisant la phytase ou des moulées multiphase.

1390

Ou dans le cas contraire, songer à un traitement si c'est possible. Ou dans le cas final, de réduire le cheptel.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1395

Monsieur Beauchamp.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

1400

Si ma mémoire est bonne, vous avez déjà posé cette question-là, et donc je vois venir la sous-question!

Qu'arrive-t-il, est-ce que dans votre première phase vous avez calculé les exportations de fumier, votre calcul était théorique et non pas concret, donc si une ferme exportait du fumier à l'extérieur, cela n'était pas inclus?

1405

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

Non. Dans le calcul théorique qui est fait présentement, on tient pas compte si l'entreprise dispose autrement le phosphore.

1410

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

S'il l'envoie en dehors de la région, vous le savez pas?

1415

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

Non.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

1420

Vous le saurez quand vous ferez l'analyse ferme par ferme?

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

1425

Exactement, comme on fait pas la soustraction des superficies qui pourraient être retirées ou les entreprises qui cesseraient de produire, parce que ça, c'est l'ensemble du territoire.

1430

Donc une entreprise qui arrêterait de produire pour X raisons, le calcul ne permet pas de le retirer.

Tandis que l'approche réelle ferme par ferme va nous permettre, et à terme, bien évidemment, lorsqu'on sera capable de gérer l'ensemble des fermes de façon ferme par ferme, on pourra lever à ce moment-là les municipalités en surplus.

1435

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

1440

Donc au moment où vous avez établi à partir de 98 le comité et l'analyse pour établir les municipalités en surplus, s'il y avait des fermes par exemple qui compostaient et qui exportaient leurs choses, cela n'a pas été intégré dans le calcul?

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

1445

Non. Le calcul qui avait été arrêté par le comité, non.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Dumais.

1450

**PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

Est-ce que les calculs ont été faits avant ou après les fusions municipales?

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

1455

Les calculs ont été vérifiés avant les fusions municipales.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1460

Donc quand on parle de Saguenay, on parle de Chicoutimi exclusivement ou on parle de La Baie, Jonquière?

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

1465

C'est qu'il y a eu un calcul de fait par municipalité avant la fusion, et les territoires, après la fusion, les territoires qui ont fusionné demeuraient en surplus après la fusion.

Je vais vérifier! Exactement.

1470

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1475

D'accord. En d'autres termes, peut-être pour être bien sûre, si par exemple avant la fusion - là je parle peut-être un peu à travers mon chapeau parce que je connais pas parfaitement la région - mais si La Baie, la partie de La Baie qui est annexée à Chicoutimi est en surplus mais que Chicoutimi ne l'était pas, puis que Jonquière ne l'était pas, la somme des trois (3) faisait que la municipalité devenait en surplus?

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

1480

Je vais demander à monsieur Bouchard de venir nous éclairer là-dessus, qui est spécialiste là-dedans.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1485

Bonsoir monsieur Bouchard.

**PAR M. SERGE BOUCHARD:**

1490

Bonsoir madame la Présidente. La mécanique qui a été utilisée dans le cas où on sait qu'il y a eu un certain nombre de villes au Québec qui ont été fusionnées à peu près au même moment où tous ces mécanismes-là ont été mis en vigueur, évidemment dans les bases de données existantes au gouvernement, l'information était compilée en fonction des anciennes municipalités.

1495

Donc ce qui a été fait, ça a été de regrouper les données qui existaient pour les anciennes municipalités, donc de faire la somme des animaux et, en bout de course, les quantités de phosphore produites, faire la somme des cultures, donc en bout de course, la

quantité de phosphore, et de refaire le calcul en tenant compte des nouvelles entités municipales.

1500

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va, c'est clair.

1505

Vous avez une seconde question, monsieur Simard?

**PAR M. YVON SIMARD:**

1510

Bien, peut-être avant d'aller à ma deuxième question, pour qu'ils orientent leur réponse de demain, mettre un argument.

1515

Je sais qu'ils vont arriver avec un calcul théorique, ce calcul théorique, je sais comment ce qu'il va arriver, mais pour ma compréhension, si la dose de phosphore dit qu'on est en surplus, ce qui veut dire que généralement, à peu près au moins une bonne partie des producteurs de cette entité-là est en surplus, et je voudrais qu'on m'explique, Ville de Saguenay est un gros producteur de boues de ville et il y a des papetières, gros producteur de boues de papetières.

1520

Et je connais pratiquement pas de producteurs, quand ils font la demande d'épandre ces boues, qui ont une certaine quantité de phosphore, qui ont été refusés.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1525

Comment c'est pris en compte, monsieur Fortin?

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

1530

La quantité de phosphore, pour épandre des boues ou des matières résiduelles fertilisantes, dans ce cas-là je pense qu'on parle de boues de papetières, évidemment ça prend un PAEV donc qui lui est pris en considération dans l'établissement du plan agroenvironnemental de fertilisation de la ferme.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1535

Expliquez-moi ça un peu mieux, là!

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

1540

Ce qui veut dire, la quantité de phosphore qui est déposée par les matières résiduelles fertilisantes est prise en considération dans le PAEF.

Parce que le plan agroenvironnemental de fertilisation, c'est la somme de tous les fertilisants, de tous les engrais minéraux, organiques, incluant les MRF.

1545 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors dans le plan donc, on tient compte de tous les fertilisants qui sont utilisés sur un territoire donné?

1550 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Exactement.

1555 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Sur une culture donnée. Mais dans votre calcul théorique, est-ce que c'était pris en compte?

1560 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Non. Dans le calcul théorique, c'était pas pris en considération.

**PAR M. YVON SIMARD:**

1565 Vous comprendrez qu'il y a un illogisme, en tout cas!

Ma deuxième question! On constate dans l'entourage qu'il y a une amélioration des odeurs provenaient des voisins producteurs agricoles. On lit par ailleurs dans les journaux que de plus en plus, ces producteurs appliquent un plan agroenvironnemental.

1570

Est-il vrai de prétendre que des progrès marqués qu'ont obtenus ces producteurs porcins en faisant un plan agroenvironnemental ont permis, ces gestes-là ont été concrets? Si c'est le cas, lesquelles sont-elles, ces pratiques?

1575 Je sais pas si j'ai été assez clair, là?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1580 Ce que monsieur dit, c'est que depuis que des PAEF sont faits, il y a des améliorations tangibles qui seraient perçues par la population tant qu'aux odeurs...

**PAR M. YVON SIMARD:**

Quelles ont été ces améliorations.

1585

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Puis est-ce que c'est un constat que vous pouvez faire dans la région?

1590

Monsieur Sanfaçon, est-ce que vous souhaitez répondre à cette question?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1595

Merci madame la Présidente. En regard des odeurs, ce qu'on peut mentionner, et tel qu'on le présentait, l'épandage par rampe basse est un moyen privilégié de diminuer les odeurs au moment de l'épandage. L'incorporation également dans le sol, dans des délais plus ou moins longs après l'épandage permet de diminuer les odeurs.

1600

Maintenant, en lien avec le plan agroenvironnemental de fertilisation, on parle peut-être davantage des moments d'épandage et du fractionnement des épandages et de ces choses-là; c'est évident que les épandages printaniers sont de plus en plus fréquents et on a des statistiques qui le démontrent, notamment dans les clubs agroenvironnementaux dont on a déjà déposé les bilans auprès de la Commission.

1605

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc le fait d'épandre plutôt au printemps, c'est ça que vous dites, le fait d'épandre plutôt au printemps qu'à l'automne, je voudrais que vous expliquiez votre commentaire à l'égard de l'épandage?

1610

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

En regard des moments d'épandage?

1615

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui des moments, c'est ça. Peut-être le répéter, parce que je crois avoir mal compris.

1620

**PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

C'est sûr qu'on reconnaît qu'il y a une valeur agronomique à épandre au printemps plutôt qu'à l'automne, mais comme on est en train de discuter des odeurs, est-ce que vous dites que d'épandre au printemps plutôt qu'à l'automne, ça aussi aurait une influence sur les odeurs qui se dégagent dans l'environnement?

1625

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**



1630 Je parle de perception des odeurs. Évidemment, au printemps, le moment est moins propice, si on veut pour la volatilisation, et moins propice aussi parce que les gens sont plus à l'intérieur, etc., que mettons, au milieu de l'été ou quelque chose comme ça.

Alors c'est dans ce sens-là que les moments peuvent diminuer les problématiques de cohabitation en regard des odeurs. Je me suis peut-être mal exprimé.

1635 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Non, mais j'étais pas sûre d'avoir bien saisi.

1640 Vous parliez des rampes basses aussi, c'est autre chose que les PAEF, mais les rampes basses, est-ce qu'elles sont de plus en plus utilisées ici dans la région?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Je vais demander au directeur régional de répondre.

1645

**PAR M. ALAIN DESSUREAULT:**

En production porcine, les rampes basses sont de plus en plus utilisées dans la région.

1650 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous avez vu une progression depuis quoi, depuis combien d'années, vous observez une progression quant à l'utilisation de ces rampes basses là?

1655 **PAR M. ALAIN DESSUREAULT:**

Les deux (2) et trois (3) dernières années, il y a une augmentation d'utilisation des rampes basses, et plus particulièrement au cours de la dernière année.

1660 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK. Et les producteurs ont jusqu'à 2005, c'est ça?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1665

Jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2005.

1670 Une autre chose aussi, quand on a présenté les statistiques, ça peut être trompeur, dans le sens où il y a des producteurs laitiers par exemple qui font l'acquisition de rampes basses, mais laquelle rampe sert également à forfait à l'épandage par exemple de lisier de porc. Alors il y a ces phénomènes-là aussi.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1675 D'accord. Monsieur Marquis.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

1680 Monsieur Simard a parlé d'une amélioration semble-t-il qui du moins serait mentionnée concernant justement l'utilisation des PAEF, du moins une diminution des odeurs.

1685 Je ne sais pas si au niveau du ministère de l'Environnement, la Direction régionale pourrait nous parler du nombre de plaintes reliées aux odeurs qu'ils ont reçues par rapport à ce qu'ils recevaient antérieurement, et est-ce qu'à ce moment-là, on retrouve effectivement une relation avec les nouvelles pratiques et la diminution des plaintes reliées aux odeurs?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1690 Madame Tremblay.

**PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

1695 J'ai pas les statistiques sur les plaintes qui sont reliées aux odeurs, de façon spécifique. L'exercice qu'on a fait, c'est d'identifier les plaintes qui étaient relatives à l'industrie porcine.

Cependant, il y a très peu de plaintes qui sont reliées aux odeurs. Mais on ne fait pas de relation directe avec l'avènement des plans agroenvironnementaux de fertilisation et le nombre de plaintes d'odeurs, on n'est pas capable de faire de corrélation.

1700 Mais ici dans la région, on n'a pas beaucoup de plaintes qui sont relatives aux odeurs. La plupart des plaintes qu'on a sont relatives à l'entreposage de fumier, très peu sur les odeurs.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1705 Par ailleurs, les odeurs sont gérées maintenant par les municipalités. À votre connaissance, êtes-vous en mesure de nous dire si les municipalités ont eu plus de plaintes à cet égard ou ont observé un accroissement ou une réduction des plaintes?

**PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

1710 Je suis pas en mesure de vous donner de réponse là-dessus, sauf qu'historiquement, au cours des dernières années, on a eu à l'occasion certaines plaintes d'odeurs quand il a commencé à y avoir de l'épandage de boues municipales et de boues de papetières.

1715 Et la situation s'est beaucoup améliorée par rapport à ces matières fertilisantes là. Mais pour le fumier et le lisier, j'ai pas d'information pour l'instant.

1720 On pourra essayer de faire un exercice pour identifier, sur les quatre-vingt-deux (82) plaintes reçues, en milieu agricole, depuis 97, si on a plusieurs plaintes sur les odeurs. Mais selon notre connaissance de base, elles sont peu nombreuses.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1725 D'accord. On pourra peut-être, je vous inviterais peut-être à faire l'exercice, puis à nous informer des résultats.

Ça va monsieur Simard?

**PAR M. YVON SIMARD:**

1730 Merci.

---

1735 **FLORENT COULOMBE**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1740 Monsieur Florent Coulombe, citoyen.

Bonsoir monsieur.

**PAR M. FLORENT COULOMBE:**

1745 Bonsoir madame. Moi, j'aimerais avoir une information. Je sais qu'en tant que citoyen, il y a saturation des eaux par la terre au printemps et à l'automne.

1750 Est-ce qu'il y a une vérification au niveau des épandages, de la part des cultivateurs, sur différents types de sols? On a cinq (5) types de sols au Québec.

Si on prend un sol argileux, il absorbe moins, d'après moi, les engrais et les systèmes biologiques aussi du sol et insuffisant pour détruire tous ces micro-organismes "animals". Et j'ai vu par ce procédé aussi certains étés très pluvieux, il y a un lessivage de ce sol qui emmènerait peut-être une contamination de nos cours d'eau.

1755 Est-ce qu'il y a un contrôle des tests de fait sur, comment le sol d'un tel cultivateur par un autre, un autre, son sol peut accepter telle quantité de purin par exemple?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1760

Alors on va demander à monsieur Sanfaçon du ministère de l'Agriculture de nous expliquer, en fait en fonction de la nature des sols, comment réagissent les fertilisants.

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1765

Merci madame la Présidente. Sans expliquer totalement sur tous les phénomènes de la dynamique du phosphore ou de l'azote dans le sol, ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que quand le plan agroenvironnemental de fertilisation est réalisé, c'est précédé d'une analyse de sol.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1770

Peut-être juste vérifier! Est-ce que vous savez ce que ça veut dire, un plan agroenvironnemental de fertilisation?

**PAR M. FLORENT COULOMBE:**

1775

J'ai un peu une idée de ça, là. Puis après ça aussi, l'analyse de sol, voir si le sol est plus compact.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1780

Parfait. Je veux être sûre parce que sinon, le reste de l'équation va être difficile à comprendre. Allez-y.

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1785

Le plan agroenvironnemental de fertilisation, dans le fond, c'est la prescription, pour prendre un terme qu'on comprend assez facilement, et pour faire une bonne prescription, il faut faire un bon diagnostic.

1790

Alors pour faire le bon diagnostic dans le sol, il faut faire des analyses. Et ces analyses-là portent sur différents facteurs, matière organique, phosphore, azote, etc.

Donc l'agronome, après avoir fait les analyses, évalue ces facteurs-là et va faire une recommandation de fertilisation qui tient compte des types de sols, qui tient compte de la richesse du sol en phosphore, qui tient compte du taux de saturation, d'une part.

1795

L'autre partie de la question, c'est les microorganismes. Bien sûr le lisier contient des microorganismes. Le sol en contient énormément. Dans un cuillerée à soupe de sol, il y a à peu près autant de microorganismes qu'il y a de monde sur la terre.

1800

1805

Et cette population-là de microorganismes qui est déjà bien adaptée au sol, quand les microorganismes du lisier, du fumier, peu importe, arrivent, leur milieu de vie habituel, c'est pas le sol, alors par compétition, il va y avoir une diminution rapide des microorganismes provenant des fumiers et lisiers.

1810

Et on a vu dans une présentation à Joliette notamment de ce qui arrive avec les courbes de décroissance de microorganismes après qu'ils soient épandus sur le sol.

Alors ça aussi, il y a des recherches et il y a des éléments là-dessus et ils sont présents aussi sur le site de la Commission. Je fais référence notamment à la conférence du docteur Sylvain Quessy.

1815

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Dumais.

1820

**PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

Vous nous avez parlé, vous nous avez indiqué, monsieur Sanfaçon, que normalement dans un plan agroenvironnemental de fertilisation, pour qu'il soit adéquat, il faut avoir procédé à une analyse de sol où on vérifie l'humus, le contenu en phosphore, le contenu en azote.

1825

Mais la question du citoyen portait plus spécifiquement sur la porosité des sols. Sa question était: est-ce qu'on tient compte, lorsqu'on procède à la fertilisation, à la porosité des sols?

1830

Alors si je ne m'abuse, j'ai pas entendu dans votre réponse un élément qui traitait spécifiquement de cet aspect-là de la question qu'il posait.

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1835

Madame la Présidente, effectivement l'agronome tient compte de la porosité des sols, notamment dans des sols plus poreux par exemple, il va recommander le fractionnement des doses, etc.

1840

Alors c'est un élément qui est pris en compte, et il y en a plusieurs autres que j'ai pas mentionnés aussi qui sont pris en compte. On peut en énumérer quelques-uns: la texture du sol, le précédent cultural, évidemment les cultures ensemencées, la teneur en phosphore, la teneur en potassium, la teneur en matière organique, etc.

Alors c'est tous des éléments qui sont pris en compte. Évidemment c'est la partie sol, mais aussi du côté de la plante. Alors le besoin total de la culture, les contributions reliées au précédent cultural, les contributions reliées à la matière organique, la contribution reliée aux

1845 engrais de ferme et finalement, la différence entre les deux, c'est le besoin à combler. Et c'est là qu'on arrive avec la recommandation de fertilisants.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1850 Monsieur Beauchamp.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

1855 Alors ça va, ça, pour la constitution du PAEF, disons que c'est fait à l'automne. Arrive le printemps suivant, la planification est faite, mais on doit arroser le 10 mai et il pleut depuis le 5 mai, et le sol est saturé d'eau.

1860 L'agronome est pas là, est-ce que l'épandage va se faire selon la planification ou s'il y a une prise en compte d'une manière spécifique des conditions concrètes de climat dans le milieu donné?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1865 Madame la Présidente, d'une part, s'il a plu, si on est dans la situation évoquée par le commissaire, l'équipement n'ira même pas au champ probablement, dans le sens où bon, il faut quand même le remorquer, il faut quand même le tracter, il faut quand même se rendre dans le champ, alors s'il pleut depuis plusieurs journées...

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

1870 Enlevez-moi deux (2) jours de pluie! On va négocier deux (2) jours de vie de moins! Ça peut quand même passer, mais c'est manifeste que le sol est plus saturé d'eau qu'en plein été.

1875 Quel est le risque de lessivage et est-ce qu'on doit rappeler l'agronome pour faire l'épandage? Comment ça fonctionne dans le concret?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1880 Je pense qu'il faudrait peut-être demander à des gens peut-être qui encadrent des producteurs au niveau des clubs-conseils en agroenvironnement.

Peut-être que la conseillère en fertilisation de la région pourrait répondre à cette question, alors madame Sylvie Denis.

1885 **PAR Mme SYLVIE DENIS:**

Madame la Présidente, pour répondre à cette question-là, c'est évident que s'il y a un événement pluvieux important, lorsque l'épandage est prévu, bien, c'est ça, le producteur, pour ne pas créer de compaction à ses sols, souvent il n'ira même pas.

1890

Et il y a un suivi qui doit être rapporté au PAEF à ce moment-là. Donc l'agronome, lui, doit pouvoir conseiller une autre période d'épandage pour épandre en toute sécurité la matériel qui a pas pu être épandu à la date prévue.

1895

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Restez là au cas où monsieur aurait une autre question du même ordre.

Est-ce que ça répond à votre question?

1900

**PAR M. FLORENT COULOMBE:**

Oui, c'est pas si pire.

1905

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous en avez une deuxième, monsieur Coulombe?

1910

**PAR M. FLORENT COULOMBE:**

La deuxième question, j'ai vu épandre du fumier. Madame la Présidente, ça sortait gros sur une terre forte. Mais rendu en septembre, moi, j'ai retourné sur le lot, les lots de monsieur, je pouvais même pas y mettre le pied. Et attention à mon nez s'il vous plaît!

1915

Donc moi, j'ai vu un engorgement avec les années du purin sur ce sol et un manque de contrôle qui est peut-être pas organisé dans la région auprès de certains fermiers sur l'épandage du purin, selon le sol qu'il y a. Il y a pas de contrôle d'après moi.

Est-ce qu'il y a un contrôle réellement dans la région sur cet épandage?

1920

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Tremblay.

1925

**PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

Il y a effectivement du contrôle qui est effectué par nos inspecteurs, mais quand vous constatez, quand un citoyen constate une situation comme celle que monsieur nous décrit, nous nous attendons à recevoir un appel, et quand on a une plainte, on intervient immédiatement. Il y a toujours un suivi.

1930

Et si effectivement il y a eu épandage de fumier qui ne respecte pas un PAEF ou qui est pas fait de façon appropriée, il y a immédiatement un avis d'infraction qui est adressé à la personne qui est responsable de cet épandage-là.

1935

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc est-ce qu'on doit comprendre que vous attendez toujours une plainte d'un citoyen ou si vous-même de façon périodique, vous sillonnez le territoire et vous contrôlez le respect du PAEF dans ce cas-là?

1940

**PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

On a effectivement des opérations systématiques de contrôle, mais on se déplace toujours pour les plaintes, ça, c'est bien important de se le rappeler. Mais on fait aussi des traitements, des opérations de contrôle régulières. On ne part jamais à l'aveuglette pour dire, on va aller faire du contrôle dans ce coin-là, il y a toujours des opérations qui sont ciblées et en cours de route, si on constate des choses, on va intervenir.

1945

1950

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Beauchamp.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

1955

Je constate dans votre rapport que pendant cinq (5) ans, de 97 à 2002, vous avez fait mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (1497) inspections. Et d'après le bilan de l'Agriculture, il y a mille deux cent vingt-sept (1227) entreprises.

1960

J'ai l'impression que votre région est très active dans le contrôle par rapport à d'autres régions du ministère que j'ai auditionnées, alors félicitations à ce niveau-là, mais est ce que ça veut dire que finalement, dans cinq (5) ans, vous avez vu tout le monde?

**PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

1965

Vous avez très bien compris. Notre objectif, c'était de voir tous les producteurs et effectivement, dans les cinq (5) dernières années, nous avons vu tous les producteurs que nous connaissons.

1970

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Mais il peut vous en avoir échappé comme dans le cas de monsieur, des cas que monsieur évoque, là?



1975 **PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

Oui. Oui, parce que sur une période de cinq (5) ans, on les a tous faits. Quand on est arrivé peut-être chez le producteur que monsieur évoque, peut-être qu'à ce moment-là, il était correct, il était pas en situation d'infraction, mais que quelques mois après, il l'a été.

1980

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Mais tous ceux connus, vous les avez tous visités?

1985

**PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

Tous ceux que nous connaissions, nous les avons visités. On a fait une tournée rang par rang.

1990

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

C'est la visite de paroisse, quoi!

1995

**PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

Oui. On a fait la visite de paroisse.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2000

Monsieur Marquis.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

2005

Un peu dans le même ordre d'idée! Quand je lis votre rapport, pas tout le monde l'a devant eux, mais vous parlez, en ce qui concerne le contrôle, de je crois cinq (5) contrôles différents; un, c'est relié aux plaintes, l'autre, contrôle de conformité des autorisations, contrôle des structures d'entreposage de fumier, contrôle réglementaire et contrôles spécifiques.

2010

Je ne retrouve pas dans cette liste de contrôle très très ciblé sur les épandages et les moments d'épandage.

Est-ce que vous en faites, que ce soit en sillonnant les rangs ou encore, en utilisant des moyens aéroportés, quelque chose, qui permettrait de suivre d'un peu plus près les épandages?

2015

**PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas fait de contrôle spécifique pour les épandages et on ne fait pas de surveillance aérienne pour les épandages.

2020 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Peut-être il y a une information qui va vous être fournie par votre collègue.

2025 **PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

Les seuls contrôles spécifiques qu'on a faits ont été pour les porcs, c'est ça qu'on voulait me signifier.

2030 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

En ce qui concerne l'épandage?

2035 **PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Ça va monsieur ?

2040

**PAR M. FLORENT COULOMBE:**

C'est très bien, merci beaucoup.

2045 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je vous en prie.

2050

---

**JEAN-GUY GIRARD**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2055 Monsieur Jean-Guy Girard qui est citoyen.

Je vous remercie madame Denis!

2060 **PAR M. JEAN-GUY GIRARD:**

Bonsoir madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2065           Bonsoir.

**PAR M. JEAN-GUY GIRARD:**

2070           On a répondu en partie à une des questions que j'avais...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

              Mais s'il manque une partie, allez-y.

2075           **PAR M. JEAN-GUY GIRARD:**

              Oui, c'est ça. Concernant finalement l'excédent de phosphore. Mais je voudrais juste comprendre, la question que je pose.

2080           Je suis un peu surpris en attendant, avec la faible proportion porcine qu'on a dans la région, si j'ai bien compris la présentation qu'on a eue, qu'on se retrouve avec quand même six pour cent (6 %) des terres qui étaient en saturation, en excédent de phosphore.

2085           C'est ça, je voulais comprendre comment ça se faisait. La réponse à la question de monsieur Simard tout à l'heure m'a donné peut-être une partie de la réponse, mais peut-être plus spécifiquement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2090           Mais il faut comprendre qu'il s'agit pas juste des déjections qui proviennent des porcs qui sont pris en compte dans ce calcul-là. C'est toute la production animale.

**PAR M. JEAN-GUY GIRARD:**

2095           Et même les boues si j'ai bien compris, les boues de papetières?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2100           Pas dans le calcul théorique, les boues.

**PAR M. JEAN-GUY GIRARD:**

2105           Non, pas dans le calcul théorique, en plus, oui, c'est ça. Ça veut dire qu'on serait encore plus en excédent.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Sanfaçon.

2110 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

2115 Madame la Présidente, ce que j'ai présenté, c'est les analyses de sols, ce n'est pas nécessairement représentatif de l'ensemble des sols. Ça, j'ai peut-être omis de le mentionner. Mais quand on dit que six pour cent (6 %) des analyses de sols effectuées dans la région présentent un taux de saturation supérieur à dix pour cent (10 %), c'est six pour cent (6 %) des échantillons, c'est pas six pour cent (6 %) des sols.

2120 Les échantillons sont généralement pris, jusqu'à maintenant étaient davantage pris dans les cultures, par exemple les céréales, pommes de terre, bon, on en voit un petit peu moins dans d'autres formes de culture, de telle sorte qu'on peut pas nécessairement associer le six pour cent (6 %) des échantillons puis faire l'adéquation, ça égale six pour cent (6 %) des sols.

2125 C'est un indicateur par rapport à une situation globale au Québec où on dit, quand au Québec dix-neuf pour cent (19 %) des échantillons prélevés depuis une dizaine d'années présentent un taux de saturation en phosphore de dix pour cent (10 %) et plus, bon, ça dit que dans le coin ici, dans la région ici, il y a probablement des sols encore moins saturés, encore plus pauvres, etc. ou en moins grand nombre qui excèdent que le dix pour cent (10 %).

2130 Et pourquoi dix pour cent (10 %), parce que c'est un petit peu ce qu'on tente via la fertilisation de viser comme saturation, dépendant du type de sol. Encore là, je généralise. C'est entre sept (7 %) et treize pour cent (13 %) à peu près, pour avoir à la fois un rendement agronomique et à la fois disons, éviter les problématiques environnementales.

2135 Et je voulais juste mentionner que sur le site [agrireseau.qc.ca](http://agrireseau.qc.ca), on retrouve, à la demande de la Commission, certains fascicules dont celui de "La gestion optimale des engrais de ferme" qu'on vient de mentionner, ce qui nous évite de payer le soixante-dix dollars (70 \$) dont on parlait à Baie-Saint-Paul.

2140 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Puis on va aller vous le chercher morceau par morceau.

2145 Dites-moi, monsieur, pour ma compréhension, là, c'est quoi la saturation du sol en phosphore?

Pourquoi vous dites que vingt pour cent (20 %) et plus, c'est de la saturation, dix (10 %) à vingt pour cent (20 %), c'est telle catégorie, expliquez-nous le phénomène, là?

2150 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Le taux de saturation, je vais essayer de vous le vulgariser, puis si on veut aller plus loin dans les détails, on va demander à madame Denis de venir.

2155 Le phosphore, c'est une dynamique de fixation et de relâchement. Supposons qu'on a des sites, qu'on a cent (100) sites où cette dynamique-là se produit dans le sol. J'en ai dix (10) qui sont occupés, dont le lien par exemple aluminium-phosphore est déjà fait. Il m'en reste quatre-vingt-dix (90) qui ont un potentiel de capter le phosphore qui arrive.

2160 Et ce qu'on souhaite comme optimum, c'est d'avoir à peu près ça, c'est-à-dire avoir au moins quatre-vingt-dix (90) sites sur cent (100) sites qui peuvent, quand le phosphore est épandu, le capter et éviter à ce moment-là les pertes qu'il pourrait y avoir. C'est pour ça qu'on vise dix pour cent (10 %).

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

2165 Parce que s'ils peuvent pas le faire, là, le phosphore va continuer tout droit, il sera pas capté, il sera pas retenu?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

2170 Bien d'abord, là, on parlera pas du ruissellement qui peut se produire, mais supposons que rendu dans le sol, effectivement, il pourrait enrichir indûment, puis on pourrait avoir des problématiques.

2175 C'est pour ça que dans les recommandations, et dans la réglementation à l'annexe 1, je pense, du règlement, on a des recommandations qui visent à faire en sorte que l'agronome, dans ses recommandations, obtiennent ces taux de saturation là

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

2180 OK. Quand vous parlez de dix-neuf pour cent (19 %) pour l'ensemble du Québec et de six pour cent (6 %) pour la région, vous nous dites, c'est des échantillons, ces échantillons-là ne sont pas, comme dans une enquête sociologique, ne sont pas faits au hasard, vous dites que c'est pas représentatif.

2185 Comment les échantillons sont-ils faits, et de un?

2190 Et de deux, la méthodologie d'échantillonnage que vous avez faite pour l'ensemble du Québec est-elle la même que vous avez faite pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour que le six (6 %) et le dix-neuf (19 %) soient comparables?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

2195 Madame la Présidente, les résultats présentés, c'est tout simplement les résultats des analyses effectuées par les laboratoires qui font des analyses de sol au Québec.

Il y a un certain nombre de laboratoires qui font des analyses de sol, certains en font plus que d'autres. Nous recevons ces résultats analytiques...

2200 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Et ils le font parce que les gens, les agronomes le font pour des PAEF par exemple, ou des choses comme ça?

2205 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Exactement. Et même avant les PAEF, les gens faisaient de la fertilisation, ça a pas commencé avec les PAEF, et il y a des analyses qui étaient prises dans le sol, selon des méthodes d'échantillonnage, réparties et sur recommandation, par exemple, dépendant de la variabilité d'une parcelle, on va multiplier le nombre de prélèvements, il va y avoir un mélange qui est fait. Ce mélange-là de terre est expédié au laboratoire, et il y a une analyse qui est faite.

2210 Et ce que je rapporte, c'est le résultat de ces analyses-là. C'est un indicateur et c'est pas une adéquation, dire, dix-neuf pour cent (19 %) des analyses présentent un taux de saturation de dix pour cent (10 %) et plus, en conséquence dix-neuf pour cent (19 %) des sols le sont, c'est pas vrai.

2215 C'est juste un indicateur comparatif entre une situation nationale et puis une situation régionale.

2220 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

2225 Ce que vous dites est très intéressant en termes d'éthique, là. Ça veut tu dire que chaque fois qu'un cultivateur fait faire un relevé, non seulement il l'a pour lui-même, mais l'information qu'il a appartient à la compagnie ou le laboratoire qui l'a fait, qui la retransmet à un autre?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

2230 Nous avons une entente avec le principal laboratoire, en termes de volume, qui nous permet de recevoir de façon dénominalisée, mais située géographiquement dans une aire qui ne permet pas de retracer l'entreprise. Nous recevons les résultats analytiques.

2235 Et c'est à partir de ça qu'on peut faire, par exemple, des hypothèses comme elles vous ont été présentées pas monsieur Pierre Beaudet où vous voyez que, par exemple, en Montérégie puis en Chaudière-Appalaches, la même tonne de lisier épandue sur la même culture va nécessiter des surfaces différentes.

2240 Pourquoi, parce qu'à partir des analyses, des résultats analytiques, on dit, bien, s'il y a un  
taux de saturation puis une richesse plus élevée en Montérégie, ça va prendre plus de surface  
pour mettre le même mille mètres cubes (1000 m<sup>3</sup>) de lisier qu'en Chaudière-Appalaches par  
exemple ou qu'en Saguenay-Lac-Saint-Jean.

2245 Alors c'est comme ça qu'on fait des hypothèses qui se rapprochent le plus de la réalité.

La réalité, on va l'obtenir évidemment par les bilans phosphore qui vont être fait au cours  
des prochains mois.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2250 Monsieur Dumais.

**PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

2255 Pour revenir un peu sur la représentativité de ces échantillons, vous avez mentionné, les  
échantillons représentent probablement une proportion plus élevée des superficies cultivées  
comme en pommes de terre, en céréales, plutôt que les prairies cultivées ou même les prairies  
permanentes.

2260 J'imagine qu'on peut conclure aussi du fait que les échantillons sont plus fréquemment  
pris sur les terrains plus intensément cultivés, comme par exemple par des pommes de terre et  
des céréales, on peut aussi sans doute déduire que sur ces terrains plus fréquemment cultivés,  
les applications de fertilisants sont plus fréquentes et plus élevées que sur les terrains où les  
échantillons sont pris moins souvent.

2265 Alors est-ce que cette déduction-là est logique?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

2270 Madame la Présidente, cette déduction est très logique, et nous avons demandé à  
l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement de voir si à partir de  
l'échantillonnage, pas de l'échantillonnage, mais des échantillons, des résultats que nous  
cumulons depuis une dizaine d'années, si on pouvait tirer d'autres conclusions que celles que je  
vous rapporte, qui seraient statistiquement valables.

2275 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Girard, vous avez une deuxième question?

2280 **PAR M. JEAN-GUY GIRARD:**

Oui. On nous a fait un portrait de l'agriculture au Saguenay-Lac-Saint-Jean, puis entre autres, bien, j'ai été un peu surpris, on nous a parlé de beaucoup d'abattoirs.

2285 Est-ce que c'est possible d'avoir une idée du pourcentage de porcs qui seraient produits dans la région et qui seraient abattus dans la région?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2290 Monsieur Sanfaçon.

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

2295 Madame la Présidente, j'ai parlé d'entreprises de transformation, puis j'ai mentionné aussi, je pense qu'il y avait un abattoir multi-espèces.

2300 Quand on parle d'entreprises de transformation secondaire, c'est des gens qui vont faire une transformation de la viande de porc, par exemple, quelqu'un qui fait des tourtières, pas domestiques évidemment, là, ça, c'est une entreprise de transformation secondaire.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2305 Donc il y en a sept (7) sur huit (8) qui sont des entreprises de transformation secondaire, je me rappelle du chiffre, il y en a sept (7) et il y a un abattoir?

Et est-ce que les porcs de la région sont abattus à l'abattoir de la région?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

2310 Je vais demander à mon collègue, Alain Dessureault, de répondre à cette question.

**PAR M. ALAIN DESSUREAULT:**

2315 Tous les porcs produits en région ne sont pas tous abattus en région. Si vous voulez des chiffres, j'ai pas les chiffres présentement, j'ignore si on les a. Oui, on les a.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2320 Donc cet abattoir reçoit des porcs de d'autres régions?

**PAR M. ALAIN DESSUREAULT:**

2325 L'abattoir régional, à ma connaissance, je dis bien à ma connaissance, mais on pourra vérifier l'information, ce serait en grande majorité des porcs de la région, sinon la totalité.



Et les autres porcs produits en région seraient abattus à l'extérieur de la région.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2330 OK. Donc la capacité de l'abattoir n'est pas suffisante pour recevoir la totalité des porcs produits dans la région, c'est ça que vous dites?

**PAR M. ALAIN DESSUREAULT:**

2335 Exactement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2340 Ça veut pas nécessairement dire ça, là!

**PAR M. ALAIN DESSUREAULT:**

Mais c'est la situation.

2345 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est la situation?

**PAR M. ALAIN DESSUREAULT:**

2350 Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2355 Ils ne reçoivent pas de porcs de l'extérieur?

Mais on y abat autre chose que du porc, là?

**PAR M. ALAIN DESSUREAULT:**

2360 J'ai pas l'information détaillée sur cette entreprise-là. Si vous la souhaitez, on va aller la chercher.

2365 Mais je vous dis bien qu'il y a assez de porcs dans la région pour la fournir, mais c'est possible pour elle d'aller en chercher à l'extérieur, mais je ne sais pas si elle va en chercher à l'extérieur.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2370 En tout cas, ça serait intéressant d'avoir l'information.

Mais également dans le portrait régional que l'on a, on note que c'est un abattoir multi-espèces, donc j'imagine qu'il y a d'autres animaux qui y sont abattus?

2375 **PAR M. ALAIN DESSUREAULT:**

C'est parce qu'ils abattent d'autres espèces que le porc, c'est ça.

**PAR M. JEAN-GUY GIRARD:**

2380

Bien, il me semble que c'est un petit abattoir, bien, je suis pas sûr, mais il me semble que c'est pas un gros abattoir. Probablement que les producteurs pourraient nous le dire, il y en a plusieurs qui doivent être au courant, là.

2385 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Dumais.

**PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

2390

Oui, le fait que des porcs produits dans la région ne soient pas abattus dans la région, ça ne nous permet pas de conclure que l'abattoir n'aurait pas l'espace pour les abattre.

2395 J'imagine qu'un producteur ou l'agence de vente de la fédération qui dirige le porc peut décider de diriger des porcs de la région dans un abattoir qui n'est pas dans la région, et pas parce qu'il n'y aurait plus de place dans l'abattoir régional pour l'abattre.

Est-ce que c'est la réalité, d'après vous?

2400 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Madame la Présidente, si vous permettez, ce qu'on me mentionne, c'est que l'abattoir ici est un abattoir sous inspection provinciale.

2405 Les porcs qui ont un marché potentiel d'exportation doivent être abattus dans un abattoir sous inspection fédérale, et c'est probablement pour ça qu'il y a des porcs qui sont abattus ailleurs que dans l'abattoir ici.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2410

En fait, ça pourrait être intéressant, parce que monsieur pose la question, d'avoir une information un peu plus complète en réponse à sa question, d'accord! Vous prenez note!

Merci monsieur Girard.

2415

**PAR M. JEAN-GUY GIRARD:**

Merci.

2420

---

**CHARLES BROUSSEAU**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2425

Charles Brousseau, également citoyen. Comme tout le monde d'ailleurs, mais il ne s'est pas annoncé comme étant un producteur. Bonsoir.

**PAR M. CHARLES BROUSSEAU:**

2430

Bonsoir madame la Présidente. On reconnaît un risque évident de pollution dans la nappe phréatique dû à la quantité de lisier répandu, et la Bretagne, région de France, est réputée mondialement pour la pollution complète et désastreuse de ses nappes phréatiques.

2435

Ma question s'adresse aux ministères de l'Environnement et de l'Agriculture. Êtes-vous informé de la détérioration de l'eau potable ou des nappes phréatiques en Bretagne et des liens directs avec l'industrialisation porcine?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2440

Monsieur Sanfaçon, voulez-vous nous rappeler ce qui a été dit lors des séances thématiques?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

2445

Oui madame la Présidente. Si vous permettez, peut-être juste référer à quelques notes que j'ai prises.

2450

La situation en France et en Europe est différente et elle s'explique au départ par le fait que l'Europe utilise la norme azote, c'est-à-dire la directive nitrate est encore appliquée en Europe, elle est en voie de changement par exemple. Au Danemark, la directive nitrate permet de mettre cent soixante-dix kilos (170 kg/ha) d'azote à l'hectare, ils vont baisser à cent quarante (140 kg/ha).

2455

Mais la Bretagne et le reste de l'Europe fonctionnent encore beaucoup avec la directive nitrate.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2460 Avec la directive nitrate c'est bien ça?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

2465 Nitrate, c'est ça. Quand on parle directement sur les exploitations agricoles, on parle de phosphore, et si on fait un lien de façon générale, évidemment il y a des différences selon les cultures, etc., mais on parle d'une application en Bretagne, l'un par rapport à l'autre, qui va être du double au triple.

Alors ça peut expliquer certains phénomènes.

2470

Un autre élément important, si ma mémoire est bonne, c'est que la superficie agricole de la Bretagne, c'est quatre-vingt-cinq pour cent (85 %). Le Québec, sa superficie agricole, c'est deux pour cent (2 %) du territoire. Alors c'est évident que vous mettez les deux phénomènes ensemble et on commence à avoir une certaine explication des problématiques que les Bretons vivent!

2475

Peut-être rappeler la conférence de monsieur Claude Lafleur à Saint-Hyacinthe, je pense, qui avait abordé la question du Danemark et de la Bretagne et qui est présente sur le site de la Commission. Vous allez avoir peut-être un peu plus de détail. Et celle de monsieur Debailleul à Québec où il a comparé un certain nombre d'éléments et entre autres des superficies agricoles des différentes régions et pays.

2480

**PAR M. CHARLES BROUSSEAU:**

2485 Qu'on évite clairement actuellement avec les nouvelles normes, qu'on évite de façon systématique.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2490 Bien maintenant, la norme au Québec, c'est une norme phosphore. Monsieur Sanfaçon, peut-être poursuivre, là?

**PAR M. CHARLES BROUSSEAU:**

2495 Je continue à poser ma question. Parce que j'entends beaucoup des modèles théoriques actuellement, et ces modèles théoriques là, par rapport au champ, par rapport à marcher dedans, par rapport à être près d'une rivière, je reste toujours étonné d'entendre le mot théorique, modèle théorique!

2500

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous parlez des modèles théoriques dont il a été fait mention tantôt?

**PAR M. CHARLES BROUSSEAU:**

2505

C'est ça, selon le nombre d'hectares. Mais je repose, juste pour resituer!

Ces données-là, vous savez, ces données-là, on peut s'y fier, moi, je suis un simple citoyen, je veux que l'eau potable soit bonne pour tout le monde pour beaucoup d'années, on sait qu'au Québec, on va recevoir, moi ce que j'appelle une pluie, en tout cas une surabondance de lisier, et bien entendu on demeure toujours dans un modèle théorique.

2510

Et est-ce que je peux poser ma deuxième question qui compléterait?

2515

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Allez-y.

**PAR M. CHARLES BROUSSEAU:**

2520

Quels sont, sur les terres où le lisier est répandu, les contrôles pratiques exercés sur le phosphore, des nitrates dans le sol? Tantôt, on a parlé d'échantillonnage, puis contrôle pratique, là. Moi, des choses théoriques, je reste tout le temps surpris.

2525

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Comment ça se passe sur le terrain, sur la terre!

**PAR M. CHARLES BROUSSEAU:**

2530

Environnement et Agriculture s'il vous plaît!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2535

Monsieur Sanfaçon, parlez-nous d'une année de culture!

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Merci madame la Présidente.

2540

**PAR M. CHARLES BROUSSEAU:**

Il faudrait qu'on parle de cinq (5) ans de culture.

2545

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bien, on va commencer par en comprendre une, là!

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

2550

Merci madame la Présidente. On peut effectivement parler de cinq (5) ans, parce que le Règlement sur les exploitations agricoles prévoit qu'au minimum il doit y avoir analyse aux cinq (5) ans.

2555

Maintenant, l'agronome qui fait un plan de fertilisation peut évidemment et devra, selon les situations, faire faire des analyses beaucoup plus fréquemment.

2560

Alors dépendant des divers phénomènes, on pourra se retrouver avec des analyses annuelles ou aux deux (2) ans ou aux trois (3) ans. Chose certaine, c'est qu'au moins aux cinq (5) ans, il va y avoir analyse.

Et comme je le mentionnais tantôt, l'analyse nous permet de suivre à la fois le taux de saturation en phosphore, à la fois la richesse du sol en phosphore et divers autres éléments.

2565

Je sais pas si je dois élaborer davantage ou si on tombe sur le contrôle?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2570

C'est parce que monsieur veut bien comprendre ce qui se passe, puis je le comprends, là, quand on est citoyen puis qu'on fait pas ça à la journée longue! On veut se rassurer par rapport aux effets que ça peut avoir sur le milieu hydrique, sur les nappes phréatiques.

2575

Alors il veut bien comprendre ce qui se passe au-dessus, puis quel contrôle on exerce, pour s'assurer qu'effectivement, il y aura moins d'impact, plus bas ou plus loin.

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

2580

Merci madame la Présidente. J'emploierai pas le terme contrôle, parce que le contrôle est une responsabilité du ministère de l'Environnement au sens général où on l'entend.

2585

Nous, on parle de fertilisation, et pour faire la fertilisation, on pose un certain nombre de gestes professionnels. Et si on veut avoir un exemple de comment ça peut se dérouler, on pourrait réinviter madame Denis à venir nous entretenir un peu de comment on procède, culture, etc., analyse de sol, et qu'est-ce qu'on fait l'année suivante, etc.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Denis.

2590 **PAR Mme SYLVIE DENIS:**

Donc madame la Présidente, à chaque année, les producteurs doivent prendre un certain nombre de décisions économiques et environnementales, et dans leur choix de fertilisation, bien, ça implique quand même beaucoup de sous. Donc les producteurs, beaucoup de producteurs maintenant, font appel à des professionnels pour les conseils de fertilisation.

Et d'ailleurs, la loi va obliger d'ici 2004, presque tous les producteurs vont devoir avoir un plan de fertilisation, un plan agroenvironnemental de fertilisation.

Bon, le plan agroenvironnemental de fertilisation tient compte des analyses de sols. L'analyse de sol, ça tient compte du phosphore, de la potasse, de l'aluminium qu'il y a dans le sol, du magnésium. Et pour chaque culture, on sait, il y a des recherches qui ont été faites, on sait que les plantes prélèvent une certaine quantité d'éléments fertilisants, et les producteurs doivent fertiliser pour combler les besoins, que ce soit en engrais minéral ou en engrais organique.

Et les plans de fertilisation, les producteurs devront en détenir même s'ils appliquent pas de fertilisants organiques.

Il faut aussi tenir compte de la fixation du phosphore par l'aluminium. Il y a des sols où il est conseillé, les recherches le prouvent, que si on veut maintenir, si on veut combler complètement les besoins des cultures, il faut en mettre un petit peu plus que les prélèvements, parce que ça bouge toujours dans le sol, puis il y a une partie du phosphore qui est fixée par l'aluminium qu'il y a dans le sol.

Mais l'aluminium, on le connaît par les analyses de sols. Donc tout ça fait suite à des recherches qui ont été faites par l'IRDA, par de nombreux intervenants et ces scientifiques-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc on commence, on fait une première analyse de sol, on évalue les besoins de prélèvements de la plante qui sera produite et bon, on détermine la quantité de fertilisants requise pour produire, je sais pas, la céréale?

2625 **PAR Mme SYLVIE DENIS:**

La céréale, le fourrage.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est ça. Bon, on coupe, qu'est-ce qui arrive la saison suivante? On refait une analyse, qu'est-ce qui arrive? Est-ce qu'on revérifie?

**PAR Mme SYLVIE DENIS:**

2635

Bon, c'est ça. Donc on a appliqué nos fertilisants, on a récolté et ensuite on a retravaillé le sol à l'automne ou pas, ça dépend. Maintenant, il y a des pratiques où on travaille moins le sol.

2640

À la fin de la saison complètement, on fait un bilan. L'agronome fait un bilan de ce qui a été appliqué, comme je le disais tout à l'heure, puis on regarde, c'est ça, on prépare le prochain plan de culture.

2645

Ce que j'ai oublié de dire aussi, c'est qu'on tient compte de la culture précédente, parce que si on a une prairie de légumineuses ou si on a une culture de pois, ces cultures-là apportent, les résidus apportent des fertilisants, des éléments fertilisants pour la prochaine année. On en tient compte aussi.

2650

Donc d'une année à l'autre, on prévoit comme ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2655

Donc l'agronome intervient à quelques reprises au cours de l'année pour déterminer ce qui va être requis l'année suivante, etc.?

**PAR Mme SYLVIE DENIS:**

Oui, c'est ça.

2660

**PAR M. CHARLES BROUSSEAU:**

Excusez-moi, et tout ça est relié avec la qualité de l'eau potable? Parce que c'est ça ma question. On parle des nappes phréatiques.

2665

J'entends bien, mais là, je m'aperçois qu'il y a le ministère de la Santé, les agronomes, le ministère de l'Environnement. Moi, j'ai un peu de difficulté à saisir comment ces gens-là se parlent.

2670

C'est que là, je pose une question, tout à coup je me retrouve comme pris, moi, ce que j'appelle dans le monde de spécialistes, mais ce qui est bien important pour moi, c'est notre santé, notre santé à long terme, pas notre santé à court terme, pas la santé de, comment dire ça, d'une industrie qui doit grandir.

2675

Donc je passe après à ma question et je n'ai pas eu de réponse. Mais j'espère, je souhaite profondément que vous avez dans votre beau plan de fertilisation toujours ce contact avec la nappe phréatique, avec l'eau potable.



Et j'aimerais maintenant, si ça vous convient, la question s'adressait aussi au ministère de l'Environnement.

2680

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, mais ce que le ministère de l'Agriculture cherchait à vous expliquer, c'est que dans la mesure où les plans agroenvironnementaux de fertilisation sont bien faits, le phosphore qui est contenu et l'azote devraient le moins possible migrer vers la nappe phréatique ou vers la rivière. C'est ce qu'on nous explique.

2685

Peut-être monsieur Sanfaçon va rajouter là-dessus?

2690

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Merci madame la Présidente. Dans un magnifique document que nous avons déposé...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2695

Et qui s'appelle?

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

2700

Et puis en plus il est gratuit, celui-là!

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Il est gratuit, il vient de chez nous, on peut vous en procurer au ministère de l'Agriculture.

2705

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Il est dans les centres de consultation, monsieur. Quand c'est déposé à la Commission, c'est toujours accessible, puis c'est dans le site Internet, à moins qu'il y ait des problèmes de droits d'auteur, d'accord! Mais on essaie de numériser tout et de tout déposer sur le site Internet.

2710

Oui, allez-y.

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

2715

Merci madame la Présidente. Le document s'appelle "Bonnes pratiques agroenvironnementales pour votre entreprise agricole", ça s'est mérité un Phoenix d'environnement d'ailleurs, en passant!

2720

Il y a une section qui touche la gestion de la fertilisation, et la première chose qu'on prend en compte: identification des ressources à protéger.

Alors identifier les ressources à protéger avec un croquis des champs, incluant les superficie, les puits, les cours d'eau, le respect des distances relatives. Il y a ces éléments.

2725

Alors c'est la première chose qui est demandée, et les gens qui font de la fertilisation, les agronomes qui font de la fertilisation, travaillent avec ces éléments-là.

Et on a un certain nombre d'autres étapes qui ont été mentionnées par madame tantôt.

2730

Alors ça explique assez toutes les étapes. Évidemment, la prétention, quand la norme a été choisie, la norme phosphore, la prétention que les experts, parce que c'est les experts qui nous ont fait ces recommandations-là, la prétention, c'est que cette norme-là permet à la fois d'atteindre les objectifs de rendement corrects au point de vue agricole et par ailleurs, des objectifs aussi de préservation des ressources dont la ressource eau.

2735

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc maintenant on va aller du côté du ministère de l'Environnement pour essayer de voir si effectivement, les résultats sont aussi intéressants qu'il y a pas d'impact dans la nappe phréatique et dans la rivière, est-ce qu'on est en mesure de commenter?

2740

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

Je vais essayer de commenter sans nécessairement répéter les bonnes choses qui ont été dites.

2745

Peut-être ici, j'ai un extrait de la présentation de monsieur Lafleur, juste pour mettre en contexte. Parce qu'on a parlé de la France, on a parlé de la nappe phréatique, on parle aussi d'azote.

2750

Monsieur Lafleur disait à Saint-Hyacinthe qu'en Bretagne, il se produit environ douze millions (12 M) de porcs; il y a saturation des sols et un moratoire existe, et imposé depuis 1994. Donc des gestes ont été posés pour interdire d'épandre certains jours, imposition de redevances, traitement complet des lisiers.

2755

Moi, tout simplement pour rappeler peut-être qu'en y allant sur une base azote, l'azote se retrouve dans la nappe phréatique, elle est lessivée, elle descend. Et donc ça contamine principalement les eaux souterraines.

2760

En passant à la zone phosphore, bien, le phosphore étant limitatif, le phosphore, lui, se retrouve plutôt en surface, donc il va être lessivé, il va se ramasser plutôt dans les cours d'eau. Nous, au Québec, on s'alimente principalement à partir des cours d'eau d'eaux de surface, contrairement à la France.

2765

2770 Le phosphore comme monsieur Sanfaçon disait tout à l'heure, est aussi un élément limitatif, et limitatif dans le sens où quand on retrouve la présence de phosphore, quand on prend une quantité de phosphore, on retrouve d'autres éléments dont l'azote. Et la base phosphore ou la norme, c'est une norme fertilisation, axée sur les besoins de la plante, axée en fonction de la richesse des sols, et qui implique l'utilisation aux alentours de trois (3) fois plus de quantité de superficies.

2775 Donc c'est évident qu'en utilisant une norme phosphore, c'est une norme qui est plus exigeante que la norme azote et qui est plus en lien avec la problématique des eaux de surface, donc on est plus en contrôle sur la situation.

2780 Cette situation-là étant évidemment contrôlée par un plan agroenvironnemental de fertilisation qui est un outil très précieux concernant la gestion des engrais sous toutes ses formes, et évidemment, ces normes-là, c'est pas la norme du ministère de l'Environnement de retenir le phosphore. C'est sûr qu'on l'a retenue à l'intérieur du règlement, mais c'est une norme qui a été discutée depuis plusieurs années avec les intervenants, dans le cadre d'une table de concertation de l'ensemble des intervenants en milieu agricole, qui a fait pratiquement l'unanimité pour retenir cette norme-là, pour protéger notre environnement notamment.

2785 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Dumais.

2790 **PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

Madame la Présidente, le citoyen qui intervient nous dit, bon, j'écoute tout ça, mais moi, ce qui me préoccupe, c'est l'impact de tout ça sur l'eau et l'impact de la qualité de l'eau sur notre santé.

2795 Or j'aurais le goût de faire intervenir un peu le responsable de la Santé publique sur deux (2) éléments.

2800 Premièrement, est-ce que selon vous, quand on regarde du côté de l'Organisation mondiale de la santé, on nous donne divers indices à propos de l'état de santé d'une population. Un d'entre eux, c'est l'espérance de vie. Un autre d'entre eux, c'est la quantité d'espérance de vie en santé, c'est-à-dire on diminue dans la population les années de maladie dont souffrent les gens et les autres qui restent. L'espérance de vie en santé.

2805 Alors est-il exact que ce sont deux (2) indices qui sont pas absolus mais qui sont des indicateurs intéressants de l'état de santé d'une population; et au Canada et au Québec, comment évolue l'état de l'espérance de vie et de l'espérance de vie en santé de la population?

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

2810 Je crois que, bon l'espérance de vie, oui, est un indicateur, et au Canada et au Québec, l'espérance de vie, les chiffres qu'on en a sont indicateurs de protection satisfaisante de la santé. On parle de près de quatre-vingts (80) ans pour les dames et en haut de soixante-dix-sept-soixante-dix-huit (77-78) ans pour les hommes.

2815 Alors l'espérance de vie commence à plafonner on peut dire depuis quelques années, et les progressions et les gains obtenus sont très faibles depuis quelques années. Mais nous sommes quand même parmi les populations qu'on peut dire favorisées.

2820 Mais je pense qu'il y a une question que monsieur peut-être pourrait s'intéresser, et à laquelle je peux pas répondre, et je peux pas vous dire si l'espérance de vie en milieu agricole est plus élevée que l'espérance de vie en zone urbaine ou en milieu - je pourrais pas répondre à cette question.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2825 Monsieur Fortin, j'irais du côté de monsieur Fortin, qu'est-ce qui est fait par le ministère de l'Environnement pour justement s'assurer que le phosphore puis le nitrate se retrouvent pas, j'ai commencé par le phosphore, ni dans les cours d'eau, ni dans la nappe phréatique?

2830 Quels sont les contrôles que vous exercez, qu'est-ce qui est mis en place au ministère, par le ministère de l'Environnement, pour assurer un certain contrôle ou vérifier s'il y a une adéquation entre la production agricole et la qualité de l'eau de surface ou de l'eau souterraine?

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

2835 Plus spécifiquement en région, je demanderais à madame Tremblay, elle va nous parler concrètement, comment ça s'est passé pour les opérations contrôle sur la production de pomme de terre. Ça fait que ça peut donner un élément de réponse.

2840 Et si vous voulez une présentation générale des moyens de contrôle qu'on veut mettre en place avec la nouvelle réglementation, je pourrais rajouter si vous le jugez opportun.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2845 D'accord. J'ai le goût de vous proposer quelque chose par exemple, si ça ne vous dérange pas, monsieur Brousseau! Compte tenu des contraintes de la salle, je ferais une pause de dix (10) minutes, puis on reviendrait dans dix (10) minutes avec la réponse de madame Tremblay, pour permettre aux gens de faire une pause santé particulièrement!

2850

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2855

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2860           Donc madame Tremblay - oui monsieur Brousseau!

**PAR M. CHARLES BROUSSEAU:**

2865           Je repose ma question maintenant de façon plus pointue. Quels sont après l'implantation d'une porcherie de deux mille (2000) cochons, deux mille (200) porcs, il y en a huit mille (8000) qui s'en viennent, dix mille (10 000) après le moratoire, quels sont, de façon très très précise les contrôles pratiques exercés sur l'épandage et après, versus la qualité de l'eau potable?

2870           Quels sont les contrôles pratiques, pas théoriques? Le ministère de l'Environnement s'il vous plaît.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2875           Tantôt, le ministère de l'Environnement nous a expliqué qu'il avait fait un contrôle de tout l'épandage, enfin, de toutes les fermes porcines mais au regard de l'épandage qui avait été fait. C'est exact madame Tremblay?

**PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

2880           Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2885           Au niveau pratique, vous l'avez fait, mais est-ce que c'est une opération que vous faites de façon systématique chaque année et que vous allez continuer à faire au cours des prochaines années?

**PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

2890           On a fait une opération. S'il y a besoin, on va en faire d'autres dans les années à venir.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2895           D'accord. Bon maintenant, on va revenir avec la question, parce que, monsieur, votre question, on l'avait posée avant, on se limite à deux (2).

              Si vous voulez en poser d'autres, moi, je vous invite à vous réinscrire au registre, mais il y a d'autres personnes qui souhaitent également en poser. On va respecter notre règle.

2900 **PAR M. CHARLES BROUSSEAU:**

Reconnaissez que j'ai eu seulement comme réponse aux deux (2) ans, aux cinq (5) ans, et qu'il y a un contrôle qui a été fait, un an, et il y a rien rien de précis, là, actuellement. Il y a pas de contrôle précis de l'implantation d'une grosse porcherie et de son influence directe sur la  
2905 qualité de l'eau potable.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais là, on en était encore avec notre phosphore puis notre nitrate, c'était votre question  
2910 de tantôt.

On pourra revenir à un autre moment, lorsque vous allez revenir...

**PAR M. CHARLES BROUSSEAU:**

2915 C'est une autre question.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2920 Oui, c'est une autre question.

**PAR M. CHARLES BROUSSEAU:**

2925 Bien, je vais la noter.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Notez-la, puis on reviendra.

2930 **PAR M. CHARLES BROUSSEAU:**

Merci beaucoup.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2935 Mais attendez la réponse des contrôles qui sont faits sur la qualité de l'eau en rapport avec les nitrates et les phosphores.

Monsieur Fortin d'abord?

2940

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

Je vais faire peut-être un bref historique, parce qu'à partir de 1997, le règlement a évolué de manière, on a changé la norme azote vers la norme phosphore.

2945

À partir de 97, dans l'ancien règlement qui s'appelait le RRPOA, il y avait trois (3) phases, il y avait une phase 1 avec une certaine quantité, une phase 2, une phase 3, une phase 3 qui ressemble un peu à l'équilibre, quand on parle de l'équilibre des sols, en fonction de la capacité à recevoir le phosphore.

2950

Donc dès lors, en 1997, on a amorcé un contrôle serré sur l'azote, parce que là, à ce moment-là, on a passé de la norme azote vers la norme phosphore. Graduellement à l'intérieur de ce règlement-là, on a imposé la rédaction d'un plan agroenvironnemental de fertilisation. Donc on a amorcé ou on a continué ce qui avait déjà été amorcé à une fertilisation raisonnée, c'est-à-dire basée sur le besoin des plantes.

2955

Et tenant compte de l'ensemble des phosphores ou de la fertilisation qui était amenée sur les terres.

2960

Un plan de gestion, un plan agroenvironnemental, c'est un plan de gestion des terres et des fertilisants suivi par un agronome, un agronome qui doit, lui, dans le cadre de son travail, suivre les règles de l'art dictées en grande partie par l'Ordre des agronomes du Québec, parce que c'est pas n'importe quel agronome qui peut signer un plan agroenvironnemental, donc c'est des agronomes qui sont compétents en la matière.

2965

On a mis en place dernièrement un Règlement sur le captage qui demande aux gens qui ont des puits de faire un suivi des nitrates et bactéries. Et le ministère, lui, tant qu'à lui, fait également un suivi des plans agroenvironnementaux que je vous parlais, parce qu'on fait un suivi à ce niveau-là.

2970

Et avec la mise en œuvre du nouveau règlement, bien là, on multiplie notre présence sur le terrain. C'est-à-dire qu'on a ajouté cent (100) e.t.c. pour visiter les producteurs, faire des visites de contrôle. On a convenu ou on est sur le point de convenir avec l'Ordre des agronomes - d'ailleurs, c'est un document que je vais vous déposer le plus tôt possible à la Commission - d'une entente venant spécifier les attentes du ministère de l'Environnement et le rôle des agronomes en termes de suivi.

2975

Il y a même un comité de suivi avec l'Ordre et le ministère de l'Environnement qui va être créé pour justement avoir un contrôle accru là-dessus.

2980

Donc ici, on parle de quatre cents (400) agronomes qui font le suivi des plans agroenvironnementaux plus les cent (100) e.t.c. qui ont été ajoutés, donc nous le changement majeur, c'est notre présence accrue sur le terrain qu'on va augmenter, on va augmenter notre présence, on va augmenter le nombre de visites et d'inspections.

2985



Dans le plan de mise en œuvre qu'on a réalisé, on prévoit réaliser douze mille (12 000) inspections par année. Et on prévoit visiter l'ensemble des productions porcines dans une échéance de deux (2) ans.

2990 Ça, grosso modo, je résume l'élément contrôle qu'on s'est fixé dans le cadre du plan de mise en œuvre.

2995 Puis je vais même rajouter, parce que c'est important, je pense, pour la population, même si vous l'avez déjà entendu dans d'autres régions! Il y a un projet de loi qui a été déposé à l'Assemblée nationale qui vient en plus de ça permettre la possibilité au ministère de l'Environnement de confier à des inspecteurs municipaux le soin de contrôler les distances d'épandage, les bandes riveraines, l'utilisation de rampes basses, etc.

3000 Et une gestion ferme par ferme à laquelle on fait un bilan phosphore, un bilan phosphore basé sur la charge réelle fertilisante qui va nous permettre de faire des regroupements sur la charge phosphore par territoire, donc on va pouvoir regrouper cette information-là qui va être rendue publique sur des municipalités, sur des MRC, sur certains coins de la région, etc. Donc on va pouvoir faire un regroupement de l'information qui va être disponible au public.

3005 Le ministre a même également déposé un projet de loi pour permettre de publier les avis de projet, pour rendre le plus transparent possible les informations.

3010 On a mis sur notre site Internet la semaine dernière tous les certificats d'autorisation, les demandes de certificats d'autorisation qui étaient enregistrés dans le registre du ministère.

3015 Et en 2005, le ministre s'est engagé - et ça, pour ma part, j'ai quand même une grande carrière au sein de l'administration publique, c'est la première fois que je vois ça - le ministre s'engage, en 2005, de faire un bilan sur les indicateurs qui sont mentionnés dans son règlement et en faire rapport. Donc on a à développer des indicateurs, ces indicateurs-là, vous nous les avez demandés, on va vous les déposer incessamment à la Commission, et le ministre s'est engagé à faire rapport.

3020 Donc moi, je pense, si on fait la conclusion de tout ça, il y a un mouvement qui a été amorcé en 97 qui visait à prendre le contrôle ou à réduire la pollution à partir de l'azote, parce qu'on a changé notre norme vers la norme phosphore qui elle est plus exigeante, qui exige plus de terrain, qui exige plus de superficie pour épandre la même quantité de fumier.

3025 On s'est donné un nouveau règlement avec une stratégie d'implantation, pas juste un règlement, mais aussi d'autres choses qui gravitent autour pour être en contrôle, pour être capable un jour de lever éventuellement le moratoire.

Et concrètement, bien, en région, vous avez vu que madame Tremblay a visité l'ensemble des producteurs porcins et elle a aussi un exemple concernant la culture de pomme de terre que je vais lui demander de vous expliquer.

3030

Donc le contrôle, il est là, il est concret, et je pense que ça commence à donner des résultats.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3035

Brièvement, madame Tremblay, parce qu'on a d'autres citoyens aussi qui souhaiteraient poser des questions.

**PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

3040

Pour répondre à la préoccupation de monsieur Brousseau quant à la qualité de l'eau souterraine, au ministère depuis 84, il y a des campagnes d'échantillonnage qui sont ciblées pour l'identification de présence de pesticides et de nitrates-nitrites dans les zones à forte concentration agricole.

3045

Nous autres, dans notre région ici, c'est la culture de la pomme de terre qui a été ciblée, et les dernières campagnes qu'on a faites ont démontré qu'il y a très peu de puits privés qui sont situés à proximité des producteurs de pommes de terre qui ont un taux de nitrates-nitrites qui dépasse les critères de potabilité de l'eau.

3050

Et dans tous les cas où on a identifié présence trop importante, les propriétaires privés ont été rencontrés pour leur faire part des risques associés à la présence de nitrates-nitrites pour leur santé.

3055

Et on a aussi informé les municipalités pour qu'il y ait de l'information qui soit donnée aux voisins de ces gens-là qui avaient des puits qui étaient contaminés.

3060

Et dans cette même ligne de pensée là, à l'été 2001, le ministre Boisclair a annoncé une campagne d'échantillonnage des puits privés. Il a offert à tous les citoyens du Québec qui possédaient un puits privé de faire analyser leur eau de puits pour détecter la présence de nitrates-nitrites.

3065

Et dans notre région, on a mille quatre cents (1400) personnes qui ont envoyé un échantillonnage de leur puits privé, et les résultats nous annoncent qu'il y a moins de un pour cent (1 %) de ces puits-là dans lesquels on a effectivement détecté présence de nitrates-nitrites.

3070

Donc on peut dire que dans notre région, la qualité de l'eau souterraine, pour les puits privés, est très bonne. Et quand il s'agit de puits pour des réseaux municipaux, le contrôle est fait de façon très serrée, très sévère, et ça nous assure la qualité de l'eau potable qui est destinée aux citoyens.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3075 Alors je vous remercie madame et monsieur Brousseau.

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

3080 Madame la Présidente, si vous permettez, en regard de la question posée tout à l'heure, par monsieur Girard concernant l'abattage, selon les informations qu'on possède, on pourra pas aller beaucoup plus loin dans la précision, pour des raisons de confidentialité d'entreprise.

3085 Alors ce qu'on peut dire, c'est que dans la région, il y a quarante mille (40 000) porcs à peu près qui est produit par année, et puis qu'il y a une entreprise qui a un marché interprovincial et international, qui compte pour près de la moitié. Alors ça donne une idée du potentiel qui peut aller vers l'abattoir en question.

3090 On pourra pas aller au-delà de ça, sinon on tombe dans le volume des plans d'affaires, etc.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

De l'information commerciale. Ça va!

3095

---

**YVON BLACKBURN**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3100

Monsieur Yvon Blackburn qui est producteur laitier. Bonsoir.

**PAR M. YVON BLACKBURN:**

3105

Bonsoir. Madame la Présidente, on parle beaucoup de cohabitation ces derniers jours, or la cohabitation, ça se joue à deux (2).

3110 À constater le braquage de certains milieux municipaux, ne doit-on pas souhaiter qu'ils obtiennent un éclairage plus juste sur la réalité de la production porcine?

3110

Est-ce qu'il ne revient pas au gouvernement de participer à cet effort d'information et de s'assurer que tous les milieux concernés, particulièrement le monde municipal, puissent obtenir une information éclairante sur la réalité de la production et ses principaux enjeux? Si oui, qu'entend-il faire?

3115

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous constatez, vous, dans la région, que les municipalités sont mal informées par rapport aux productions agricoles ou porcines, porcines?

3120

**PAR M. YVON BLACKBURN:**

Porcines puis agricoles aussi, je crois, c'est important.

3125

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Nadeau.

**PAR M. JEAN NADEAU:**

3130

En fait, madame la Présidente, monsieur fait état de besoin d'information des municipalités. Bien, je ne sais pas. Peut-être effectivement que les municipalités ont besoin d'information, il faudrait peut-être leur demander, mais ce qui est peut-être intéressant aussi ou important de mentionner, c'est que les municipalités, souvent, quand elles parlent de cette façon-là, elles traduisent des préoccupations de citoyens.

3135

On voit, bon, on a juste à lire les revues de presse, on s'aperçoit souvent, puis c'est encore plus vrai donc lorsqu'il n'y avait pas de dit moratoire, que quand tu as des projets, effectivement, qui sont des projets de développement particulièrement porcins qui apparaissent dans une région, c'est pas long que les salles municipales se remplissent, et puis dans les circonstances, je peux comprendre que les élus municipaux, lorsque la pression de la population est grande, posent des questions ou en fait prennent des actions aussi.

3140

Alors le besoin d'information, bon, il est peut-être, oui, nécessaire au niveau des municipalités, mais je pense que ça traduit aussi une réalité plus large.

3145

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Moi, je vous dirais, monsieur Blackburn, que les audiences publiques que l'on tient actuellement sont l'occasion justement, pour l'ensemble des citoyens du Québec, qu'ils soient des personnes morales ou des personnes physiques, de prendre connaissance et d'essayer de comprendre ce secteur de production.

3150

Alors c'est peut-être déjà un geste que le gouvernement a posé pour donner l'occasion à tout le monde de faire le tour de la question, tout en demandant à la Commission que nous sommes un avis et un éclairage sur certaines questions précises qui ont été mentionnées dans le mandat déposé par le ministre, monsieur Boisclair.

3155

Monsieur Marquis.

3160

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Je pense que c'est en lien avec la question de monsieur, mais c'est qu'en lisant le rapport du ministère de l'Environnement, on nous dit à la page 29:

3165

"De plus, quelques municipalités ont adopté des règlements pour déterminer des zones de production et pour interdire les exploitations porcines sur le fumier liquide, c'est le cas des arrondissements de La Baie à Saguenay, de Normandin et de Saint-Honoré."

3170

Je voulais savoir, au niveau de monsieur Nadeau, est-ce que ces règlements-là ont été, par le ministère des municipalités, déterminés conformes aux orientations du ministère ou s'il y a des accrochages qui sont toujours en cours à ce sujet-là?

**PAR M. JEAN NADEAU:**

3175

Madame la Présidente, en fait, on parle ici de règlements locaux, d'après ce que je peux comprendre, parce qu'on ne parle pas de municipalités régionales de comté. Le ministère des Affaires municipales ou le gouvernement a en fait, vérifie la conformité des schémas d'aménagement ou des règlements de contrôle intérimaire, bon, à l'égard de la conformité aux orientations gouvernementales.

3180

Mais le contrôle ne se fait pas ou la vérification ne se fait pas au niveau des municipalités locales. Par exemple quand une municipalité locale va adopter un règlement, si elle peut le faire, parce qu'il y a des mécanismes à l'heure actuelle légaux qui, dans certains cas, leur ont retiré temporairement ce pouvoir, donc quand une municipalité va réglementer, la MRC va juger de la conformité de cette réglementation-là à l'égard de son schéma d'aménagement, et puis dans certaines circonstances aussi, à l'égard des orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

3185

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

3190

Bien, merci. Alors ça signifie qu'en principe, s'il y avait dans des schémas d'aménagement de ces municipalités-là quelque chose dans ce sens-là, elles sont tout à fait correctes avec ces règlements-là?

3195

**PAR M. JEAN NADEAU:**

Bien regardez, la question de la conformité, c'est un geste politique du conseil de la MRC. Puis par ailleurs, les tribunaux ne se sont jamais non plus immiscés dans cette décision du conseil. On dit que c'est une décision discrétionnaire du conseil. Jamais on a remis en question le choix qu'a fait le conseil en termes de conformité.

3200

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

3205

Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va, monsieur?

3210

**PAR M. YVON BLACKBURN:**

Oui, ça va.

3215

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Avez-vous une autre question?

**PAR M. YVON BLACKBURN:**

3220

Non, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3225

Merci.

---

**ÉLIE-MARIE TREMBLAY**

3230

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors maintenant j'inviterais monsieur Élie-Marie Tremblay qui est un producteur agricole.  
Bonsoir monsieur.

3235

**PAR M. ÉLIE-MARIE TREMBLAY:**

Bonsoir madame la Présidente. Ma question s'adresserait au docteur Larouche!

3240

Suivant le tableau qu'il nous a fait tantôt, comparativement à l'air, c'est qu'à un moment donné, je me suis posé la question, moi, s'il y avait encore de l'air pur en campagne! Je vois encore voler des oiseaux.

3245

Il nous a parlé d'arsenic, de méthane, de zinc, les odeurs aussi qui sont fortes, j'aimerais ça qu'il me rassure, parce que moi, je reste en campagne! M'a m'en aller en ville avant.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3250 Vous voulez savoir, dans le fond, quels sont les dangers pour vous d'un épandage ou de la présence d'une porcherie...

**PAR M. ÉLIE-MARIE TREMBLAY:**

3255 Que ce soit une porcherie ou une vacherie, l'air de la campagne!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Docteur Larouche.

3260 **PAR M. LÉON LAROUCHE:**

3265 L'air de la campagne a ses risques aussi. Alors concernant le travail en milieu agricole, normalement vous êtes censé travailler lorsque des milieux sont très empoussiérés par des poussières organiques, vous êtes censé avoir des moyens de protection personnelle qui font en sorte que ça réduit vos expositions et ça atténue vos risques concernant les maladies pulmonaires, par exemple.

3270 Alors il existe des choses qui vous protègent comme travailleur. Mais définitivement, il y a des gens qui, dans les mêmes conditions d'exposition au niveau agricole, présence énorme de poussières organiques, présence énorme de bactéries au niveau de l'atmosphère, il y a certainement des gens de la ville, des gens de petite santé comme on dit, qui pourraient sûrement subir des préjudices au niveau des problèmes respiratoires.

3275 Ça, il y a le phénomène de ce qu'on appelle l'élimination naturelle. Lorsque vous vous envoyez dans un domaine précis, c'est bien connu dans le milieu de travail, et que votre santé vous permet pas de suivre un tempo de travail à côté de collègues qui n'ont aucun problème de santé, il se produit comme une sorte d'élimination naturelle, de telle sorte que vous vous orientez autrement dans votre carrière et dans votre vie.

3280 Alors certainement qu'au niveau milieu agricole, il y a ce phénomène-là.

3285 Quant à la qualité de l'air, nous avons dit tout à l'heure aussi que nous ne sommes jamais intervenus pour des problèmes populationnels, des problèmes de santé de population et non pas d'un individu, il faut bien distinguer.

Au niveau de la production agricole, nous avons pas eu de plainte populationnelle qui a permis à la Direction de santé publique ou qui aurait permis d'intervenir pour gérer ou régler ou atténuer un problème de santé sur une population cible donnée.

3290 Alors déjà là, il me semble que c'est déjà rassurant de vous dire ça, là, que nous ne sommes jamais intervenus, il y a pas de problème de population.

3295 Maintenant, il y a un phénomène, comme je vous ai dit, d'adaptation, il y a un phénomène de sélection naturelle qui s'exerce au niveau des expositions de travailleurs, ça se voit dans tous les milieux. Alors l'air à la campagne, il a ses particularités, puis certainement pas pires que certaines autres atmosphères urbaines ou périindustrielles, si on peut dire, autour d'industries polluantes, sont certainement pas pires que ces conditions-là.

3300 Est-ce que ça peut répondre à vos questions?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Beauchamp a une question pour vous, docteur Larouche.

3305 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Monsieur Larouche, je voudrais qu'on essaie de comprendre un peu. Vous identifiez deux (2) types de problèmes, les problèmes du travailleur et le problème du milieu.

3310 Le cultivateur, le producteur agricole qui travaille dans ses équipements, il est exposé à un certain nombre de stress de travail, de qualité d'air, parfois déficiente, c'est un métier qui a ses risques comme en a le métier de camionneur ou comme en ont d'autres métiers. Là, c'est une question de choix personnel, quand quelqu'un décide, c'est bien ça, quelqu'un décide de ce métier-là, il s'adapte à ça et il prend les moyens pour se protéger?

3315

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

C'est-à-dire qu'il s'adapte, mais aussi s'il présente des difficultés de santé importantes, il va s'orienter automatiquement vers une autre profession.

3320

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

3325 C'est ça, il va aller faire un métier, comme on voit des gens qui étaient asthmatiques à la ferme et qui après ça font une carrière en construction ou dans d'autres domaines. Il y a un ajustement pour ça, bon.

3330 Maintenant, regardons le milieu ambiant! Quelqu'un qui vit, non pas un producteur, mais quelqu'un qui est exposé, qui proteste parce qu'il sent des odeurs, qui a peur pour sa santé, qui est soumis au stress ambiant de ça, la qualité de son air dans son milieu, est-ce qu'elle se compare à la qualité de l'air d'une ville par exemple?

3335 Est-ce qu'on peut faire des comparaisons, est-ce qu'on a des données sur l'air ambiant? Vous dites que ça n'a jamais été un problème populationnel, mais est-ce qu'on a des relevés, par exemple, sur la qualité de l'air ambiant, prenons à Hébertville, il y a une porcherie là, mais je connais mal la région, il faut que je fasse attention, m'a me mettre les pieds dans les plats puis après ça, je vais me faire cuire comme il faut!



3340 Mais supposons un milieu typiquement rural, un milieu urbain, est-ce qu'on a des comparaisons, est-ce qu'on a fait des études comparatives d'un milieu rural moyennement exposé à de la production, par rapport à un milieu urbain pas trop chargé non plus?

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

3345 Quand on parle, on va se limiter à la question de l'air, monsieur le Commissaire?

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Oui.

3350 **PAR M. LÉON LAROUCHE:**

3355 Alors quand on parle de qualité de l'air, il y a des comparaisons qui ont été effectuées dans le cadre de d'autres études par rapport à certaines pollutions urbaines particulières. Je vais donner un exemple, par exemple par rapport aux émissions polluantes d'aluminerie.

3360 On a fait des tests pour certains polluants bien précis par rapport à un milieu urbain, à un milieu de campagne. Ça a été fait dans le cadre aussi de d'autres productions, de d'autres industries, comme les industries de destruction de BPC. Alors on a fait des témoins en campagne pour mesurer les dioxines et les furannes dans l'air ambiant, et les comparer. Les mesures qu'on possède sont ponctuelles et en regard d'un polluant ciblé.

On n'a pas d'éventail complet, je dirais, de tout ce qui peut exister comme pollution dans un milieu agricole ou une pollution dans un milieu urbain.

3365 Par contre, on peut dire que dans un milieu agricole, quand on parle de pollution atmosphérique, c'est des pollutions fréquemment instantanées, d'abord je parle pas sur le milieu de travail, mais on parle de populationnel, alors c'est lors de poussées éoliennes par exemple qu'on va voir des sols s'envoler, atteindre des populations voisines avec présence peut-être dans les sols de certains métaux, de cristaux de silice.

3370 Alors les populations avoisinantes vont être exposées de façon très courte durée, vont être exposées sur une très courte durée, de telle sorte que le risque général de quelqu'un qui est à bonne distance d'une ferme, je parle pas qui reste à côté du ventilateur d'une porcherie, là, mais à quelques kilomètres d'une ferme, la qualité de l'air, à mon avis, est très très acceptable.

3375 Tout à l'heure lorsqu'on a parlé de risque et tout ça, ça a peut-être paru épeurant, mais on a parlé de risques potentiels. On a dit potentiel de risques que peut représenter ce type d'industrie. Alors c'est avant tout ça, je pense, qu'il faut insister, là.

3380 En général, les mesures ponctuelles qui ont été faites de façon comparative pour certains polluants, les hydrocarbures, aromatiques polycycliques, le monoxyde de carbone, les dioxines-furannes, les BPC, nous possédons quelques données comparatives du milieu ambiant urbain d'un milieu agricole, et je peux dire que c'est très satisfaisant sur le plan de la qualité de l'air, pour ces paramètres-là.

3385

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Et pour le reste, on est dans l'inconnu?

3390

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

Bien, pas totalement dans l'inconnu, parce que je possède pas toutes les données de toutes les régions, là, mais certaines régions ont certainement dû faire des données ponctuelles pour des paramètres qu'ils voulaient contrôler ou vérifier, dans le cadre d'un suivi particulier d'une production.

3395

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

C'est parce qu'on a eu un long échange hier soir avec certains de vos collègues sur cette question-là, puis finalement, leur réponse était ceci! Par rapport aux odeurs, l'effet de stress est certain et lui peut engendrer des maladies.

3400

Mais est-ce qu'au plan populationnel, est-ce qu'il y a des risques dans la qualité de l'air, ils disaient on le sait pas, il y a pas d'études, ce qu'on sait, c'est qu'il y en a pour le travailleur, et c'est pour le travailleur que c'est important, puis ils disent, tant qu'à en faire pour la population, les études seraient tellement compliquées qu'il y aurait trop d'investissement à faire pour que ça vaille la peine d'aller chercher. Là, je résume leur pensée, je sais pas si ça correspond à la vôtre, mais c'est un peu ça qu'on a eu comme information hier.

3405

3410

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

Oui, ça correspond exactement à ça. Prenez les composés organiques volatiles qui sont émis par la fermentation et la décomposition aérobie de certains lisiers ou fumiers, on a identifié environ cent soixante-huit (168) composés parmi les volatils.

3415

Parmi ces cent soixante-huit (168) composés-là, on en connaît dix-huit (18), on connaît le seuil, au niveau des effets sur la santé, pour dix-huit (18) d'entre eux seulement. Alors il y a beaucoup d'inconnus.

3420

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Et ça représenterait des coûts faramineux de faire les études?

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

3425

Oui, puis on a toujours affaire à des doses traces quand même, là, il faut bien spécifier.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

3430

OK, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3435

Monsieur Tremblay, vous avez une deuxième question?

**PAR M. ÉLIE-MARIE TREMBLAY:**

3440

Oui, c'est concernant, pour le ministère de l'Environnement, est-ce que le ministère de l'Environnement a un plan d'intervention global sur la solution de la problématique de la pollution en milieu rural?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3445

Monsieur Fortin, est-ce que vous avez un plan d'intervention global sur l'intervention que vous devez faire comme ministère en milieu rural, concernant la pollution agricole?

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

3450

Vous voulez dire un plan global de mise en œuvre du règlement?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3455

Un plan d'évaluation des impacts du milieu agricole, c'est ça, des activités agricoles sur le milieu rural?

**PAR M. ÉLIE-MARIE TREMBLAY:**

C'est ça, et puis ensuite de ça, la solution.

3460

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

La réponse peut être non!

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

3465

Est-ce que vous voudriez être un peu plus spécifique sur votre question? C'est parce qu'il peut pas faire autre chose que de vous répondre oui, parce qu'ils font de quoi. Pouvez-vous préciser un peu, là?

3470 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Tantôt, monsieur Tremblay d'ailleurs, on vous a expliqué ce qu'ils entendaient faire à la suite de l'adoption du Règlement sur les exploitations agricoles. C'est déjà une réponse, là.

3475 Mais est-ce que vous voulez avoir quelque chose de plus ciblé ou plus précis?

**PAR M. ÉLIE-MARIE TREMBLAY:**

3480 C'est sûr que là, il y a plusieurs choses qui ont été faites au niveau des PAEF, ces choses-là, mais il en reste encore à faire, et puis pour les années à venir, bien là, la problématique, on dit, il y a encore de la problématique.

3485 Donc qu'est-ce qu'on entend faire dans l'avenir pour la problématique, autant au niveau, c'est à peu près toutes les productions, actuellement, c'est surtout les productions animales qui sont ciblées, là!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3490 Pour cette consultation, c'est la production porcine qui est ciblée. Je veux bien qu'on s'entende, parce que c'est le mandat qu'on a reçu.

Monsieur Fortin.

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

3495 Oui, moi, je pourrais préciser dans ce que j'ai dit tout à l'heure, on a un plan stratégique de mise en œuvre du règlement qui prend en considération l'ensemble des volets que j'ai énumérés il y a quelques instants.

3500 Un plan dans lequel on précise qu'on veut réaliser douze mille (12 000) inspections par année. Un plan aussi qui précise qu'on va réaliser une inspection, une visite sur l'ensemble des entreprises porcines d'ici deux (2) ans. Un plan qui précise la mise en place de bilans phosphore, d'un système informatique pour comptabiliser ces kilos de phosphore là, pour contrôler notamment les ententes d'épandage.

3505 Donc on a un plan, oui, on a un plan, on a un plan qui est global.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3510 En rapport avec le REA,?

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

Oui.

3515

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est parce que monsieur voyait ça plus large. Avez-vous un plan stratégique d'intervention environnementale de surveillance et de contrôle des différents éléments - allez-y monsieur Beauchamp!

3520

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Merci. Par exemple, je soupçonne monsieur de vous dire, OK, vous vous occupez des animaux, production animale, allez-vous aussi vous occuper de la production végétale?

3525

Je sais pas si ça correspond - non? Qu'est-ce que vous voulez savoir?

**PAR M. ÉLIE-MARIE TREMBLAY:**

3530

Actuellement, c'est plus la production animale que production végétale.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Oui, vous êtes d'accord là-dessus. Alors vous, donc, c'est pas seulement le porc, vous voulez demander, est-ce qu'on surveille le reste?

3535

**PAR M. ÉLIE-MARIE TREMBLAY:**

Oui, aussi.

3540

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Le reste, surveillez-vous le reste, les bovins, les vaches laitières, production spécialisée, les agneaux, les pintades, les poulets?

3545

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Tremblay, allez-y.

3550

**PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

3555 Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, on va continuer à réaliser nos contrôles chez tous les producteurs agricoles de la région, pas seulement chez les porcins, mais aussi chez les laitiers, chez les bovins de boucherie, chez les avicoles, partout, on va tous les faire, on va continuer à les faire.

On a dit qu'on a fait déjà tous les producteurs, on va continuer à cibler les opérations.

3560 C'est bien certain que comme il y a une préoccupation particulière dans le porc, on va mettre de l'emphase dans le porc, mais on va continuer de les faire dans l'ensemble des secteurs agricoles.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3565

Vous avez combien d'effectifs qui s'occupent de production agricole?

**PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

3570

Dans la région, on a six (6) personnes. On a deux (2) professionnels qui s'occupent de l'analyse et on a quatre (4) techniciennes et techniciens qui font le contrôle.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3575

Et vous avez, si je ne m'abuse, doublé les effectifs que vous aviez et donc vous avez obtenu trois (3) postes permanents de l'enveloppe de cent (100) postes permanents que le ministre vous a accordés?

**PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

3580

On avait deux (2) techniciennes et techniciens dans le contrôle et maintenant, nous en avons quatre (4). On a doublé au niveau du contrôle.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3585

D'accord. Donc vous avez deux (2) postes de plus qui vous ont été attribués dans le cadre de l'enveloppe de cent (100) postes permanents que le ministre a obtenus.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

3590

Et le féminin n'est pas passé inaperçu!

**PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

3595

Non, parce qu'on a principalement des techniciennes qui sont d'ailleurs ici dans la salle, en contrôle agricole.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3600 Je vous dirais qu'il y en a également à la table, c'est la première région où on en voit!

**PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

3605 Nous sommes deux (2), madame.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3610 J'entends du côté du ministère de l'Environnement, parce que du côté du ministère de l'Agriculture, les mêmes personnes sont toujours présentes.

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

3615 Madame la Présidente, je suis très gâté d'être entouré d'une équipe formidable ici en région.

Je voulais rajouter un autre plan! On en a plusieurs plans. Mon hésitation tantôt, c'était pour vraiment répondre à la question, parce que j'aurais pu dire aussi qu'un de nos grands plans, vous avez parlé d'un plan global, c'est notre Politique nationale de l'eau dans laquelle on identifie clairement une approche par bassin versant et on cible des objectifs sur le plan agricole.

3620 Donc on en a des plans. On a un plan de contrôle en région, on a un plan global de mise en place.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

3625 Et comment vous allez mettre ensemble une approche par bassin versant dans la politique, avec une intervention musclée comme celle que vous êtes en train d'entreprendre sur la production agricole?

3630 Est-ce qu'il va y avoir un lien de l'un à l'autre? On a évoqué tantôt dans la présentation comités ZIP, les comités ZIP travaillent dans une approche de bassin versant, avez-vous l'intention d'élargir, par ce type d'approche, pour la systématiser dans votre opération?

**PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

3635 Particulièrement dans la région, il y a eu une rencontre la semaine dernière, le comité conjoint avec le MAPAQ, l'UPA et nous, et on a commencé à discuter de la formation de nouveaux comités de bassin spécifiquement dans les zones agricoles.

3640 On est en discussion pour identifier des comités de bassin où on pense qu'il y aurait des efforts particuliers à réaliser. Je veux pas vous nommer certains noms de comité, vous pouvez peut-être les imaginer, là, mais comme ce n'est pas définitif encore, je vous dis que c'est en discussion pour des nouveaux comités de bassin.

3645 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Et n'oubliez pas d'impliquer l'homme qui est à côté de vous, les Affaires municipales, c'est très important!

3650 **PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

Mais ce sera pas celui-là, ça va être celui de la région.

3655 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Bien sûr, j'espère!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3660 Monsieur Tremblay, je vous remercie.

**PAR M. ÉLIE-MARIE TREMBLAY:**

Merci.

3665

---

**JACQUES DALLAIRE**

3670 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'ai encore quatre (4) citoyens d'inscrits, alors si on va assez rapidement, on va pouvoir tous les passer, mais je voudrais pas dépasser onze heures trente (11 h 30) ce soir, d'accord!

3675 Alors monsieur Jacques Dallaire qui est producteur laitier. Bonsoir monsieur.

**PAR M. JACQUES DALLAIRE:**

3680 Bonsoir madame. Bon, moi, je voudrais d'abord dans un premier temps que le représentant du ministère des Transports soit très précis. Dans sa première intervention en début de soirée, il nous a fait état de craintes, puis plusieurs craintes, puis nombreuses craintes, de telle façon...



**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3685

Juste un moment! Est-ce que c'est bien le ministère des Transports que vous avez dit?

**PAR M. JACQUES DALLAIRE:**

3690

Santé, excusez-moi! Une petite erreur, un petit lapsus, on pourrait trouver la raison, là!

Donc en tout cas, moi, à la fin de son intervention, j'étais effectivement un peu bouleversé de vivre dans un milieu comme celui-là qui potentiellement pouvait être si dangereux.

3695

Moi donc j'ai une question, une première: est-ce que dans la région ici, dans notre environnement immédiat, avec l'agriculture que l'on connaît, le développement actuel de l'agriculture, avec les populations qui sont proches de cet environnement-là, est-ce qu'on a déjà eu vent ou vérifié des maladies ou...

3700

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Des problèmes de santé.

**PAR M. JACQUES DALLAIRE:**

3705

... spécifiques qui sont reliés à la proximité de l'agriculture et si normalement il aurait dû en faire état, c'est son mandat, c'est bien ça?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3710

Quand vous dites agriculture, pensez-vous plus production animale ?

**PAR M. JACQUES DALLAIRE:**

3715

Non, de façon générale, de façon générale ici dans la région, comme l'agriculture est pratiquée et avec la proximité des gens autour, est-ce qu'il y a une problématique qu'on connaît et qui peut être identifiée très précisément?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3720

Docteur Larouche.

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

3725

Au moment où on se parle, on n'a pas pu identifier dans la région des différences significatives entre le monde agricole, si vous voulez, ou le monde urbain et périurbain ou de

banlieue concernant certains excès de cancers. Il y a certains cancers, certains excès de cancers qui ont été observés, mais pas en milieu agricole.

3730 On n'a pas d'autres données santé qui nous indiquent vraiment une inquiétude à avoir sur le plan santé face aux populations avoisinant les milieux agricoles. Il y a le problème que je vous ai signalé du travail, il y a l'activité comme telle d'un agriculteur exposé en milieu de travail, mais on va s'en tenir aux données de santé des populations en général.

3735 **PAR M. JACQUES DALLAIRE:**

Puis en complémentaire, est-ce qu'il y a des indicateurs qui laisseraient sous-entendre qu'on est près d'une situation qui risque de changer ou on est encore en zone confortable?

3740 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Docteur Larouche.

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

3745 Non, on n'a pas d'indicateur actuellement qui nous laisse présager des problèmes de santé aigus entre un milieu agricole, par exemple, et un milieu urbain.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3750 Vous avez une seconde question?

**PAR M. JACQUES DALLAIRE:**

3755 C'est assez clair. Bon, la deuxième question, ça concerne, en fait, moi j'ai une petite problématique en ce qui concerne les contrôles qu'on vient de voir envers le milieu agricole, le nouveau règlement, bon.

3760 J'ai une façon de fonctionner, normalement quand on a une problématique d'identifiée, on a des objectifs clairement définis et on met en œuvre des moyens, de ce que j'ai entendu, c'est qu'il y a des moyens ici qui sont mis en œuvre, bon.

3765 Moi, ce que j'aimerais entendre de la part des différents intervenants ici, quel est le portrait agroenvironnemental dans la région? Est-ce qu'il y a des problématiques aussi de pollution qui sont précises?

3770 Est-ce qu'on a des objectifs, par exemple, si on veut contrôler, mieux contrôler la production agricole, pourquoi on veut faire ça, quels sont les objectifs, est-ce qu'on a des indicateurs aussi agroenvironnementaux qui vont nous permettre de valider la démarche qui est entreprise?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Fortin!

3775

**PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

De façon spécifique dans la région, il y a pas de problématique particulière sur laquelle on va cibler.

3780

Quand j'ai dit qu'au cours des années 2000-2001, on a fait une opération particulière chez les éleveurs avicoles et porcins, parce qu'on avait une préoccupation de vérifier où allaient les déjections animales, parce qu'on savait que de façon générale, ces producteurs ne possédaient pas en propriété les terres et qu'ils devaient négocier des ententes. À ce moment-là, on avait cette préoccupation-là en tête, et c'est pour ça qu'on a fait une opération particulière.

3785

Pour l'instant, avec les connaissances qu'on a, on n'est pas capable de déterminer qu'on a un problème particulier auquel il faut s'adresser pour le prochain mois.

3790

Ce qu'on fait, c'est des opérations de contrôle standard.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Beauchamp.

3795

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Mais vous avez fait par ailleurs dans votre rapport une intervention sur la pomme de terre que vous avez surveillée et vous faites des recommandations particulières ou en tout cas des observations particulières par rapport aux bleuetières, bon.

3800

On sent bien que votre stratégie, c'est la mise en œuvre du REA, il y a un moratoire, c'est pas pour rien, il y a une stratégie; d'une manière plus globale, avez-vous d'autres cibles? Quand vous aurez atteint ces cibles-là, en avez-vous quelques autres dans votre tête? On va vous arracher vos secrets cachés!

3805

2003-2004-2005, quelles seraient les choses que vous aimeriez faire qui vous sembleraient importantes pour la région par rapport à ce mandat-là?

3810

**PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

OK, on n'a pas de secret, on ne fait pas de cachette. Le travail qu'on fait, on le fait de façon qui se veut la plus transparente possible avec l'ensemble de nos partenaires.

3815 Ce qu'on veut s'assurer, puis on veut garantir à l'ensemble des citoyens de la région que le contrôle qu'on fait, c'est la démonstration que les règlements qui sont en vigueur sont respectés et qu'on puisse garantir aux gens par ce fait-là que l'eau potable, l'eau souterraine, l'eau de surface est une eau de qualité et qui nous assure la qualité, une meilleure santé pour les citoyens.

3820 C'est l'objectif qu'on a.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

3825 La stratégie première derrière le règlement, c'est la qualité de l'eau?

**PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

3830 C'est un des objectifs, c'est la qualité de l'eau, oui, parce que la qualité de l'eau est garante de la santé des populations.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

3835 Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur.

3840 \_\_\_\_\_  
**WILLIAM VAN TASSEL**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3845 Monsieur William Van Tassel qui est producteur de céréales. Bonsoir.

**PAR M. WILLIAM VAN TASSEL:**

3850 Bonjour madame la Présidente. Oui, je suis producteur de céréales, mais aussi, bien, pour me présenter, je suis aussi producteur depuis pas trop longtemps, je commence à épandre ce purin dont beaucoup de citoyens ont peur, on dirait.

3855 Ils ont eu tellement peur qu'ils m'ont fait peur aussi que j'ai dit, qu'est-ce que j'ai embarqué là-dedans, j'ai dit, ça va être terrible, mais écoute, après un an, je me demande c'est où le problème. Mais en tout cas, c'est pas ça ma question, c'est seulement un petit préambule, mais ce sera pas long.

3860 Madame la Présidente, messieurs les Commissaires, bonjour, j'aurais une question pour monsieur le docteur Larouche, vous permettez, oui?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3865 Posez-la-moi.

**PAR M. WILLIAM VAN TASSEL:**

OK, mais je la dirige vers lui, vous comprenez!

3870 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Très bien.

**PAR M. WILLIAM VAN TASSEL:**

3875 Parce que monsieur le docteur a tenu des propos que je trouvais intéressants, mais c'est pas mal troublant, je trouvais. Un exemple de ça, écoute, il a dit concernant les commentaires sur les avis de bouillir, c'est sûr que ça peut nous déranger, ça peut nous mettre un peu dans l'incertitude quand on parle de l'eau, dans les zones rurales il avait dit qu'il y a un certain nombre de municipalités qui avaient des avis de faire bouillir l'eau. C'est vrai, Hébertville, je reste à Hébertville, puis je pense que ça fait un an sans arrêt qu'il y a un avis de bouillir, mais est-ce qu'il a vérifié d'où ce qu'elle vient, l'eau?

3885 Nous autres Hébertville, ça vient du début du parc en haut, là. Les seuls animaux qu'il y a dans le coin, je pense que c'est des outardes, des affaires de même. Est-ce qu'il a vérifié, vu qu'il a avancé une thèse, est-ce qu'il a vérifié d'où ce qu'elle vient, l'eau, où ce qu'il y a les avis de bouillir des municipalités?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3890 Docteur Larouche.

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

3895 Peut-être que le ministère de l'Environnement connaît encore mieux que moi la source d'eau d'Hébertville. Je pense qu'il y a eu, on parle de sources d'eau, donc Hébertville, je crois que c'est un municipalité en mutation qui s'organise actuellement, s'oriente vers l'utilisation d'eau souterraine, mais que dans la période, à certaines périodes de l'année, par manque d'eau, ils réutilisent, je pense, de l'eau de surface et c'est de là que sont lancés les avis préventifs de bouillir, dans cette municipalité.

3900 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

3905 Mais je pense que la question de monsieur, il semble inquiet aux propos que vous avez énoncés concernant les avis de bouillir. Alors lui, il essaie de voir.

3910 Est-ce que lorsque vous analysez les situations, vous prenez le temps de vérifier effectivement quelles peuvent être les causes des contaminations ou des faits qui font en sorte de vous amener à utiliser un principe de précaution parfois et de demander à ce qu'on fasse bouillir l'eau?

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

3915 Bon, il y a beaucoup d'avis préventifs qui ont été lancés et qui étaient en regard justement de l'utilisation de façon alternative avec l'eau de surface et l'eau souterraine.

3920 Je sais pas au moment où on se parle si l'eau souterraine est complètement utilisée à Hébertville, mais on parlait de se brancher prochainement ou c'était en projet, je sais qu'au printemps on discutait de ça. Je sais pas au moment où on se parle si c'est réalisé, peut-être que le ministère peut répondre mieux que moi là-dessus.

3925 Mais lorsqu'un avis de bouillir est donné, il peut être donné préventivement en raison de ces circonstances-là. Il peut être aussi donné en présence de E. coli, et la présence de E. coli, habituellement c'est une contamination fécale de l'eau, et c'est automatiquement un avis de bouillir.

C'est pas relié à l'état d'un réseau ou généralement un mauvais réseau, comme certains autres paramètres de la qualité de l'eau peuvent nous indiquer.

3930 Donc nous regardons l'ensemble des paramètres pour évaluer quelles sont les circonstances d'une contamination.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3935 Madame Tremblay, est-ce que vous avez l'information?

**PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

3940 En ce qui a trait à la problématique des réseaux d'eau potable, durant l'année 2000, il y a quatre-vingt-dix (90) réseaux au Québec qui ont été déclarés des réseaux problématiques et dans la région, il y en a douze (12) dont le réseau de Hébertville. Et avec ces quatre-vingt-six (90) réseaux-là, on est en démarche, chacune des directions régionales, pour identifier des solutions précises, pour apporter des correctifs permanents.

3945 Ces réseaux-là ont été identifiés parce qu'ils avaient connu des épisodes d'avis de bouillir qui étaient des épisodes fréquents et de longue durée.

3950

Dans la région, il nous reste six (6) cas qui ne sont pas encore réglés mais qui sont en démarche de se régler. La plupart des cas, la solution, c'est vers l'approvisionnement en eau souterraine.

3955

Dans le cas de Hébertville, il y a un problème en termes de quantité d'eau souterraine trouvée, parce qu'eux autres voulaient faire une association avec deux (2) autres réseaux municipaux.

3960

L'année suivante, avec l'avènement du nouveau règlement, il s'est avéré que dans l'ensemble du Québec, il y avait cent quatre-vingt-dix (190) réseaux qui n'étaient pas conformes à la nouvelle réglementation, parce qu'ils s'approvisionnaient en eau de surface et que l'eau de surface devait être chlorée et, un autre terme, là, un autre procédé, filtrée, et dans ces cent quatre-vingt-dix (190) là dans la région, on en a vingt-quatre (24).

3965

On a certains dossiers qui sont réglés, qu'il y a eu des correctifs majeurs, mais on fait un suivi à tous les mois auprès de chacun de ces réseaux-là, et l'objectif, c'était de régler de façon permanente et définitivement ces dossiers-là.

3970

Mais on le règle en collaboration avec le ministère des Affaires municipales qui, eux, possèdent des sommes d'argent pour aider les municipalités à réaliser les correctifs. Mais là, j'ai dit les municipalités, mais il y aussi certains réseaux privés qui sont touchés par ça, et ça exige des investissements majeurs.

3975

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Dumais.

3980

**PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

3985

Oui, je voudrais revenir un peu au docteur Larouche! Je comprends un peu de l'intervenant ici la chose suivante! Il dit, écoutez, nous, en termes d'image de notre profession, on peut se sentir un peu mal à l'aise de venir à des auditions qui portent sur la production porcine et que dans le cadre de cette activité-là, on nous dise que dans la région, il y a eu vingt-sept (27) avis de bouillir l'eau.

Alors je pense que l'intervenant essaie de savoir dans quelle mesure ces avis-là sont liés à la production porcine ou n'ont rien à voir avec la production porcine.

3990 Et lui invoque le cas de sa municipalité où il y a des avis de bouillir et il nous dit, l'eau dans la municipalité où je suis, d'après moi, elle provient d'un endroit où ça ne peut pas être une production animale qui l'a contaminée.

3995 Alors spécifiquement sur le réseau de Hébertville, est-ce qu'on a des informations qui corroboreraient ce point de vue là ou qui le mettraient en cause? Je sais pas si c'est les gens de la Santé ou de l'Environnement qui peuvent très spécifiquement essayer de nous donner une clarification là-dessus?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4000

Madame Tremblay.

**PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

4005

Dans le cas du réseau de Hébertville, c'est un approvisionnement en eau de surface et effectivement, les épisodes d'avis de bouillir sont dus à la présence de coliformes fécaux, et, dans certains cas, de E. coli.

4010

C'est sûr que ça circule en milieu forestier, mais en milieu forestier, il y a des animaux qui pataugent aussi dans cette eau-là, et c'est pour ça que le règlement prévoit de restreindre au maximum l'utilisation de l'eau de surface, puis qu'on encourage les eaux souterraines.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4015

Monsieur Beauchamp.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

4020

Est-ce qu'il y a aussi de l'agricole?

**PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

4025

Il y a très peu d'agricole. Ils sont approvisionnés, je pense que ça coule en milieu forestier.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

4030

Pour ce cas-là, il y a pas nécessairement de lien entre la production agricole...

**PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

Non.



**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

4035

Très bien.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4040

Mais on a quand même vu dans le rapport que vous avez déposé qu'il y a certaines rivières où il y a présence d'agriculture, et vous semblez soupçonner justement comme responsable de la qualité de l'eau la production agricole adjacente, est-ce que c'est exact?

**PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

4045

Il y a deux (2) cours d'eau, il y a deux (2) cours d'eau en région dont la qualité d'eau est moins bonne que les autres cours d'eau sur lesquels on a des données. Et ces deux cours d'eau là sont des cours d'eau dont le bassin hydrographique se retrouve principalement en territoire agricole.

4050

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Il s'agit de?

4055

**PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

De la Ticouapé et de la rivière Bédard.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4060

Merci.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

4065

C'est parce que l'affirmation sur les vingt-sept (27), elle est dans le document de la Santé, vous dites: vingt-sept (27) avis de bouillir, douze (12) provenaient de réseaux municipaux situés en milieu agricole, c'est peut-être là qu'il y a un lien potentiel, dix (10) provenaient de campings privés ou publics, cinq (5) de petites municipalités agroforestières où les activités agricoles ne sont pas des activités dominantes.

4070

Donc sur possiblement vingt-sept (27), il y en a peut-être douze (12) qu'on peut relier grossièrement à possiblement de la pollution agricole, est-ce que c'était ça le sens de l'affirmation dans votre document?

4075

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

C'est-à-dire c'est une constatation. Nous ne pouvons pas faire de lien de cause à effet à l'effet que tel coliforme vient de tel porc. On ne peut pas établir ce fait-là.

4080 Mais sauf que les données qui ont servi dans le document sont des données de constatation factuelle, constatent un fait.

4085 On peut pas établir de relation de cause à effet entre un milieu agricole et le coliforme spécifique qui a été trouvé et qui a déclenché l'avis de bouillir.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Dumais.

4090 **PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

Dans les douze (12) réseaux municipaux situés en zone agricole, celui de Hébertville est-il inclus dans ces douze (12) là?

4095 **PAR M. LÉON LAROUCHE:**

Oui. Selon mon collègue qui fait les statistiques, oui.

4100 **PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4105 Monsieur Van Tassel, vous avez une autre question?

**PAR M. WILLIAM VAN TASSEL:**

4110 Oui madame la Présidente. Merci, vous avez bien compris ma première question.

Ma deuxième question, c'est pour les représentants du ministère de l'Environnement. C'est une question que je suis bien content d'être ici ce soir, parce que ça fait longtemps que j'avais cette question-là.

4115 C'est un peu au niveau des ZAL. Dans vos calculs que vous dites théoriques pour établir que la zone est ZAL, est en surplus ou non, vous parlez, est-ce que le niveau de phosphore qui est dans le sol, on prend les analyses de sol, on dit que le sol est pauvre, moyen, riche, puis avec ça normalement, on dit qu'on peut mettre tant d'engrais, on peut mettre un peu plus de phosphore ou bien un peu moins de phosphore avec les cultures qu'on fait, est-ce que vous

4120 prenez en compte les analyses de sol dans la région qui généralement, en général, en grosse majorité sont très pauvres, pour dire que les municipalités sont en surplus?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4125 On s'entend bien, monsieur Van Tassel, qu'il s'agit de calculs théoriques, donc est-ce que ça a été pris en compte dans le calcul théorique?

**PAR M. WILLIAM VAN TASSEL:**

4130 C'est sur que c'est un calcul théorique, mais normalement, un calcul théorique, il faut prendre les données pareil.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4135 Bien oui, je suis bien d'accord avec vous.

**PAR M. WILLIAM VAN TASSEL:**

Merci.

4140

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Que l'équation a plusieurs variables! Alors on va voir si on tient compte de cette variable-là.

4145

Monsieur Fortin.

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

4150 La réponse, c'est non, parce que c'est un calcul qui a été arrêté par un comité aviseur. C'est un calcul théorique, donc c'est un calcul qui tient compte de la quantité de phosphore seulement, de la quantité de phosphore que les animaux rejettent, auquel on soustrait la quantité de phosphore que les plantes absorbent.

4155 Quand cette somme ou cette différence-là donne un chiffre positif, plus grand que zéro, la municipalité est considérée en surplus. Plus grand que zéro.

4160 Plus grand que zéro, je dis plus grand que zéro, parce que dans l'ancien règlement, quand la municipalité était située à l'intérieur des trois (3) bassins versants, c'était plus grand que vingt (20) - à l'extérieur des trois (3) bassins, c'était plus grand que vingt (20), excusez!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'était plus grand que quoi?

4165

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

Plus grand que vingt kilos à l'hectare (20 kg/ha). Tandis que là présentement, à la minute où c'est plus grand que zéro, la municipalité est en surplus.

4170

Donc c'est le calcul qui avait été retenu par l'ensemble des intervenants à l'époque, avec tous ses défauts, et c'est pour la raison avec laquelle le ministère de l'Environnement, en y allant avec le nouveau règlement, sur une approche de la quantité réelle de phosphore par les animaux, en tenant compte de la richesse de chacun des sols ferme par ferme, nous permet d'établir la quantité exacte de superficie qu'il faut pour épandre la bonne quantité, la bonne dose de phosphore.

4175

Donc là, on sait que la méthodologie qui a été retenue avait des anomalies, mais on la corrige en tenant compte de la réalité concrète ferme par ferme.

4180

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et ça, ce sera fait dans l'année qui vient?

4185

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

Exactement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4190

C'est quoi le calendrier, pour que les gens puissent le connaître?

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

4195

Le calendrier, c'est à compter du mois de janvier prochain, on commence à recueillir les bilans phosphore, et ces bilans phosphore là vont être comptabilisés dans notre système jusqu'en juin 2003 où on devra avoir la somme des bilans phosphore dans ce délai-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4200

D'accord, ça va monsieur?

**PAR M. WILLIAM VAN TASSEL:**

4205

Merci beaucoup madame la Présidente pour le temps donné pour les questions.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Van Tassel.

4210

---

**CAMIL MALTAIS**

4215 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Camil Maltais qui est producteur agricole également.

**PAR M. CAMIL MALTAIS:**

4220

Bonsoir, et bien sûr citoyen comme tout le monde faisant partie d'une communauté!

Donc j'ai écouté avec intérêt l'ensemble des intervenants dans leur présentation, et puis particulièrement la présentation du docteur Larouche, donc mes questions vont se diriger vers lui.

4225

J'aimerais savoir de quelle façon, selon lui ou selon son ministère, parce que dans son exposé, il parlait de doses de lisier de porc, j'imagine, parce qu'on est dans la production de porc, pouvaient contaminer le sol, puis il mettait des éléments en zinc, surtout des éléments mineurs, parce que ça fait un certain nombre d'années que je suis producteur, et puis je voudrais sûrement pas contaminer mes sols.

4230

Si le ministère de la Santé publique a des éléments pouvant me dire que je contamine mes sols en utilisant des fumiers de porc, j'aimerais savoir de quelle façon le ministère appuie ses dires, comment il fait pour dire qu'il y a des risques de contaminer mes sols?

4235

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Docteur Larouche.

4240

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

C'est des données obtenues à partir d'études de comités provinciaux, etc., qui ont rassemblé de la littérature de partout et qui ont revu la littérature, et c'est fondé sur ce genre de choses, ce genre de documentation.

4245

Nous n'avons pas de données, est-ce que monsieur a des données sur la contamination de son environnement?

4250 **PAR M. CAMIL MALTAIS:**

C'est vous qui disiez qu'il y avait des risques potentiels de contamination.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4255

Pas de discussion entre les personnes s'il vous plaît!

**PAR M. CAMIL MALTAIS:**

4260

Excusez, il m'a posé une question.

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

4265

En fait, ce qu'on voulait signaler, c'est que le potentiel de culture intensive, de culture industrielle, existe, il présente un risque potentiel de contamination de l'eau, de l'air, des sols et que ce type d'exploitation doit manifester un autosuivi, un autocontrôle, tout comme le fait n'importe quelle production industrielle, tout comme le fait n'importe quel complexe industriel.

4270

Alors ce potentiel-là, il existe, il est connu, c'est décrit dans la littérature à peu près partout. Alors c'est ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4275

Votre inquiétude, vous, monsieur, c'est particulièrement au regard des sols, la contamination des sols?

**PAR M. CAMIL MALTAIS:**

4280

Je vais spécifier un petit peu plus ma question.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Allez-y.

4285

**PAR M. CAMIL MALTAIS:**

4290

Donc je parlais de doses de lisier appliquées, et je vais rajouter selon le règlement qui est en vigueur ou l'ancien, le RRPOA ou le nouveau REA, en respectant ces doses-là, est-ce que monsieur Larouche croit qu'il y a des possibilités de contaminer les sols avec les éléments mineurs?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4295

Docteur Larouche.

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

Moi, je n'ai jamais parlé de doses ou de quantités. J'ai simplement parlé de potentiel relié à cette industrie, à cette forme d'élevage intensif.

4300

Alors les doses ont été calculées sur des modèles, je pense que monsieur Fortin pourrait décrire beaucoup mieux que moi concernant le potentiel de charge en phosphore que peut supporter tel ou tel type de sol, avant que ça risque de contaminer l'eau de surface.

4305

Alors moi, je n'ai affirmé aucune dose, j'ai simplement signalé qu'il existe un potentiel de contamination de l'environnement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4310

Allez-y monsieur Beauchamp.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

4315

Et, docteur Larouche, vous avez pas exprimé d'opinion sur le règlement lui-même, vous vous êtes pas prononcé sur l'efficacité du règlement?

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

4320

Non.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

4325

Donc à la question, si on applique le règlement, est-ce qu'il y a un danger ou pas, ça, vous pouvez pas pour maintenant répondre à ça?

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

4330

Non, je ne peux pas répondre à ça maintenant.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Très bien, merci.

**PAR M. CAMIL MALTAIS:**

4335

Ma deuxième question va s'adresser aussi à monsieur Larouche, là, et à son ministère.

4340 Il nous a parlé assez souvent d'agriculture industrielle, j'aimerais savoir de son ministère  
quels sont les barèmes qui définissent en production laitière et en production porcine ou autre,  
allons-y en production porcine, quels sont les critères que le ministère de la Sécurité publique...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4345 C'est en Santé et Services sociaux!

**PAR M. CAMIL MALTAIS:**

4350 ... Santé et Services sociaux, quand ça devient une industrie industrielle, et j'aimerais que soit le  
MAPAQ corrobore ces dires-là ou que le MAPAQ réponde à la même question, quand est-ce  
que c'est une agriculture industrielle et quand est-ce que ça l'est pas?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4355 En parlant de la production porcine.

**PAR M. CAMIL MALTAIS:**

Porcine, on va s'en tenir à la porcine.

4360 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Docteur Larouche d'abord.

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

4365 Moi, je pense que c'est une question qui s'adresse pas vraiment à moi. C'est pas à moi  
de définir que deux cent un (201) porcs, ça devient industriel, et que deux cents (200) porcs, ça  
devient une entreprise, une petite entreprise.

4370 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais ce que monsieur dit, c'est que vous avez mentionné dans votre propos l'industrie.

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

4375 Oui on a mentionné l'industrie intensive, les élevages intensifs. C'est par rapport à  
l'élevage traditionnel et aux concentrations, disons, d'élevage d'animaux ou d'unités animales qui  
étaient utilisées dans le passé.

4380 Alors on parle d'un nouveau type d'élevage, d'un élevage peut-être nouveau pour nous,  
mais peut-être pas nouveau pour d'autres secteurs de la province, d'autres bassins



hydrographiques qui ont connu ce type d'élevage. Alors ce type d'élevage a été évalué dans ces régions et pour ce qui nous concerne ici en région, je pense que les élevages industriels intensifs, c'est pour faire opposition aux élevages traditionnels de petites entreprises.

4385

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc en fait, c'est le constat que vous faites à la lumière des nouveaux élevages qui s'implantent depuis les dernières années ici, comparativement à ce qu'on pouvait observer jusqu'alors?

4390

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

Absolument.

4395

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK. Donc vous faites une comparaison de deux ordres de grandeur.

4400

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

Exact.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4405

Monsieur Sanfaçon, est-ce qu'il y a des catégories, des tailles d'entreprises qui font en sorte qu'on peut les classer industries, grosses industries, moyennes industries, petites industries ou fermes familiales ou autres? Alors je vous écoute.

4410

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Merci madame la Présidente. Je suis un peu déchiré, parce que je voulais aussi vous parler de la Loi relative aux aliments du bétail puisqu'on a parlé d'éléments mineurs qui pourraient se retrouver dans le sol, et juste peut-être répondre à ces questions-là, parce qu'on a parlé de cuivre, de toutes sortes de trucs, là.

4415

Bon, la Loi relative aux aliments du bétail comprend un règlement qui exige l'évaluation environnementale des substances utilisées dans les produits qu'elle réglemente, et c'est sous juridiction fédérale. On a la même chose sur la Loi sur les aliments et drogues.

4420

Donc il y a une évaluation qui est faite et les quantités autorisées, par exemple dans le cas du cuivre ou d'autres, dans les aliments, et qui risquent donc éventuellement de se retrouver si pas absorbées complètement dans les fèces, font partie d'une réglementation sous juridiction fédérale. Dans le cas plus spécifique du cuivre, le règlement autorise un maximum permis de

4425 cent vingt-cinq (125) ppm; aux États-Unis, c'est le double, parties par million. Et à l'engraissement et en finition, il y a diminution de ces quantités-là dans la moulée.

Et il y a des vérifications qui sont faites dans le foie des porcs à l'abattage, c'est quand même un bon indicateur, le foie, c'est là, avec le rein qu'on retrouve à peu près tout ce qu'on doit  
4430 retrouver. Et dans les foies, les résultats moyens tournent autour de douze (12) ppm. Donc c'est assez indicateur.

Donc c'était juste pour mentionner qu'il y a une partie de la réglementation sous  
4435 juridiction fédérale qui prend effet, qui prend en cause ces éléments-là.

Deuxième partie, deuxième question, la question de industrielle, bien, il y a pas de définition rattachée à industrielle ou même à familiale. Quand on parle de familiale, on peut parler de lien de propriété.

4440 Quand on parle d'industrielle, souvent on fait référence à la taille de l'entreprise et là, dans les tailles d'entreprises, bon bien, si on a des parents puis un enfant, c'est une famille, ça va prendre évidemment un troupeau un peu plus gros que s'il y a juste les parents; si on a deux (2) enfants avec les parents, etc.

4445 Un indicateur, ça peut être celui qui est utilisé au niveau de la Financière agricole au niveau de l'établissement des coûts de production où le modèle est de deux cent quatre (204) truies. Et ça, ça permet, le revenu de soixante-dix pour cent (70 %) du revenu d'un ouvrier spécialisé. Alors si on calcule trois ouvriers mettons sur une ferme, ouvriers au sens où le père-  
4450 deux (2) enfants, ou le père, la mère, un enfant, bon bien, ça peut donner une idée, s'il y en a deux (2), bon, alors c'est à peu près ce qu'on peut dire sur les tailles.

Je sais pas si mon collègue a autre chose à rajouter. Puis un jour, on parlera des mégaporcherie!

4455 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais vous n'en avez pas de définition de mégaporcherie?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

4460 De mégaporcherie, bien, la définition de mégaporcherie, on pourrait faire un historique et retourner à l'étymologie, megas, megale en grec qui veut dire un million quand on compte les unités.

4465 Alors en partant de là, on peut voir que la notion de méga est associée beaucoup à la perception qu'on a de la taille de quelque chose, et ça évolue dans le temps énormément.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

4470 Mes racines grecques réagissent! Megalos, en grec, ça veut dire grand. Tétra, c'est les tétra qui veulent dire les multiplicateurs. Le terme grec de megalos, c'est grand.

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

4475 Permettez, quand il s'agit d'unités qu'on peut compter, megas, megale, en grec, voulait dire également un million. Alors on pourra regarder ça!

Mais quand on ne peut pas compter, on parlait de grand, effectivement.

4480 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Je vous accorde qu'en mathématiques modernes, on est dans ce sens-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4485

Et quand on parle d'hydroélectricité, on parle de mégawatt, en tout cas! Oui monsieur Marquis.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

4490

Ça n'a rien à voir avec le grec ou le latin, là!

Je me demandais si monsieur Sanfaçon pourrait répéter aussi le lien avec la grosseur des entreprises du Lac-Saint-Jean par rapport à ce qui se passe dans la province, en ce qui concerne les entreprises porcines, qui pourrait peut-être ajouter une indication concernant l'entreprise industrielle au Lac-Saint-Jean?

4495

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

4500 La réponse est oui, mais il va falloir que je retourne à ma présentation, parce que j'ai quelques chiffres en tête mais pas tous!

Alors la taille qu'on a mentionnée dans la présentation, des entreprises du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le cheptel total moyen par entreprise et non pas par site est de mille deux cent soixante et un (1261) porcs et on parle des entreprises porcines, on parle pas des entreprises qui déclarent. Dans le document, on a les entreprises déclarantes, j'ai pas le document devant moi, et évidemment, ça va être beaucoup moindre que ça.

4505

Et pour la même base de comparaison entreprises porcines au Québec, c'est mille huit cent soixante-trois (1863) porcs en inventaire.

4510

Alors mille huit cent soixante-trois (1863) au Québec, mille deux cent soixante et un (1261) ici, et je répète, c'est mai 2001 quand même c'est pas nécessairement, parce qu'on a vu qu'il y a un projet qui est approuvé ultérieurement, qui vient peut-être changer...

4515

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Qui change un peu la donne.

4520

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Probablement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4525

D'accord. Ça va monsieur Maltais?

**PAR M. CAMIL MALTAIS:**

4530

Donc pour terminer, je comprends que le ministère de l'Agriculture a de la difficulté à définir qu'est-ce qu'une agriculture industrielle et non, et je suis déçu que docteur Larouche utilise des termes d'agriculture industrielle quand les spécialistes en agriculture ne peuvent même pas définir agriculture industrielle, je comprends très mal que le ministère utilise ces termes à mauvais escient.

4535

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous pourrez le déplorer dans un mémoire que vous présenterez à la Commission.

4540

**PAR M. CAMIL MALTAIS:**

Merci beaucoup.

4545

---

**MARCEL OUELLET**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4550

C'est le dernier intervenant, après quoi, on ajournera jusqu'à demain, c'est monsieur Marcel Ouellet qui est producteur agricole. Bonsoir.

**PAR M. MARCEL OUELLET:**

4555 Bonsoir madame la Présidente, bonsoir messieurs les Commissaires! Comme préambule, ma famille est en agriculture au Lac-Saint-Jean dans la région depuis cent cinquante (150) ans, au Québec depuis trois cent cinquante (350) ans. Et malgré tout ça, je suis encore en bonne santé et je crois pas que mon arbre généalogique, phylogénique ait subi en fin de compte des mutations à travers ces quatorze (14) ou quinze (15) générations!

4560

Bon, ma question s'adresse à monsieur Larouche, docteur Larouche, comme de raison.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4565

Décidément, vous êtes populaire!

**PAR M. MARCEL OUELLET:**

4570

Je vais y aller directement. En fait, je vais vous dire, moi, j'ai été agréablement surpris par les préoccupations démontrées par le docteur Larouche envers la profession de l'agriculteur. Je me sens en sécurité.

4575

Mais j'aimerais savoir si docteur Larouche possède aussi autant d'information sur les effets potentiels ou les effets réels, en fin de compte, sur la santé publique, la santé des individus concernant le tabagisme et l'alcoolisme!

4580

Est-ce qu'en fin de compte, en d'autres mots, c'est plus, on pourrait dire, si vous voulez, il y a plus de risques à être agriculteur ou moins que de fumer ou que faire des consommations d'alcool excessives?

4585

Donc vous avez parlé, en fait, si vous voulez, d'un cas de mortalité dû à une intoxication alimentaire indirectement reliée à l'agriculture, vous avez parlé de problèmes cancérigènes, de maladies infectieuses, ensuite aussi d'infections pulmonaires.

Donc je voudrais savoir, en fait, si on parle de mêmes choses ici, c'est plus dangereux être agriculteur ou si c'est moins dangereux être agriculteur que faire l'utilisation du tabac de manière excessive ou de faire des consommations alcooliques. À vous la parole.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4590

Docteur Larouche.

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

4595

C'est plus dangereux d'être agriculteur et fumeur et alcoolique!

**PAR M. MARCEL OUELLET:**

Est-ce que vous avez des données concrètes pour la région?

4600

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

J'ai dit plus tôt ce soir que nous ne possédions pas de donnée santé spécifique qu'on pourrait comparer par exemple entre le monde agricole et, je parle du monde agricole, pas des travailleurs, mais les gens qui vivent en milieu rural, par rapport à d'autres personnes qui vivent en milieu urbain. Pour la région, nous n'avons pas de donnée sanitaire là-dessus.

4605

Mais certainement le tabagisme est un plus grand risque.

4610

**PAR M. MARCEL OUELLET:**

Je le pense aussi, l'alcoolisme aussi.

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

4615

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4620

S'il vous plaît, messieurs, ça nous intéresse aussi!

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

Excusez-moi, madame la Commissaire!

4625

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais vous dites le tabagisme est un grand risque aussi, mais êtes-vous en mesure de dire que c'est un plus grand risque que d'être agriculteur?

4630

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

Oui, certainement.

4635

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Certainement?

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

4640

Le tabagisme est plus élevé que d'être agriculteur, parce que le risque est multiple, là.

4645 Pour l'agriculteur, son risque, un agriculteur qui se protège pas, c'est-à-dire qui ne porte pas de masque lorsqu'il vit dans les milieux très empoussiérés, puis qui se protège pas court un certain risque de développer ce qu'on appelle le poumon du fermier, c'est une chose bien connue, ça arrive, ça se voit et en clinique, on en voit régulièrement, c'est pas si rare que ça.

4650 Le tabagisme, c'est un risque qui est multiple, qui ne concerne pas juste les maladies pulmonaires chroniques, mais qui concerne aussi le cancer, le cancer de la vessie, le cancer du larynx, le cancer de l'estomac qui sont des cancers associés au tabagisme, en plus des maladies pulmonaires chroniques bien sûr.

**PAR M. MARCEL OUELLET:**

4655 Mais selon vos affirmations disons du début, il semblait qu'être agriculteur aussi, il y avait des risques multiples aussi?

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

4660 Oui, tout ce qu'on a dit au début, on dit que l'agriculteur ne vit pas dans une serre chaude et qu'il y a plusieurs éléments qui peuvent menacer sa santé.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4665 Il est lui aussi exposé à des risques?

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

4670 Oui, exact.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4675 S'il ne fait pas attention, bien en fait, s'il ne fait pas attention, il pourrait développer, je sais pas, moi, si quelqu'un est imprudent quand il manipule son lisier de porc, il peut s'exposer à un danger important?

**PAR M. LÉON LAROUCHE:**

4680 Écoutez, la littérature...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

S'il est prudent, il peut se protéger, protéger sa santé.

4685 **PAR M. LÉON LAROUCHE:**

S'il est prudent, les moyens de protection personnelle, il peut réduire ses risques, absolument.

4690 Mais la littérature en général fait état de nombreux risques en milieu agricole. On parle des risques associés aux pesticides par exemple. Bon, les études sont pas absolument absolument catégoriques et définitives, mais on parle de risque accru de certains types de cancers en milieu agricole, avec l'usage de certains pesticides. On parle, bon, j'ai parlé des risques pulmonaires aussi. Alors on peut pas dire que c'est sans risque, là.

4695

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous avez une autre question, monsieur Ouellet?

4700

**PAR M. MARCEL OUELLET:**

Je ne poserai pas d'autres questions, mais est-ce que je pourrais faire un souhait?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4705

Allez-y.

**PAR M. MARCEL OUELLET:**

4710

J'espère que, madame la Présidente et messieurs les Commissaires, que dans quelques semaines, en fin de compte vous serez à la tête de deux (2) commissions itinérantes québécoises qui pourront circuler à travers le Québec de la même façon que la présente Commission sur l'industrie porcine, pour vraiment établir les risques et les effets réels du tabagisme et de l'alcoolisme sur la société québécoise! Je vous remercie.

4715

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous nous demandez à nous de l'être?

4720

**PAR M. MARCEL OUELLET:**

C'est un souhait que je fais.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4725

Alors j'ai bien entendu votre souhait, mais je vous dis que peut-être pour notre santé, il serait préférable que l'on prenne un temps d'arrêt!

**PAR M. MARCEL OUELLET:**

4730



Il faut penser à la santé de ceux qui nous suivent aussi ou qui nous suivront.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4735 Et à la santé de tous ceux qui nous accompagnent!

Ceci étant dit, je vous souhaite une bonne nuit, je vous remercie d'avoir participé, et je vous informe que demain, nous reprenons nos travaux à treize heures trente (13 h 30).

4740

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 12 DÉCEMBRE 2002 À TREIZE HEURES TRENTÉ (13 H 30)

4745

---

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4750

DENISE PROULX,  
Sténotypiste officielle.